



Projet Educatif de Territoire et Plan Mercredi
(2024-2026)

juillet 24

Ville de Saint-Pierre



Document cadre



1.	Définition et périmètre du PEDT	5
1.1.	Qu'est-ce qu'est le PEDT ?	5
1.2.	Périmètre du PEDT	5
1.3.	Une démarche de co-construction	6
2.	Diagnostic territorial partagé	7
2.1.	Enjeux et élaboration du diagnostic	7
2.1.1.	L'intérêt d'un diagnostic partagé	7
2.1.2.	La méthodologie adoptée	7
2.2.	Portrait socio-démographique de la Ville de Saint-Pierre	8
2.2.1.	Portrait démographique	8
2.2.2.	Portrait des structures familiales	13
2.2.3.	Portrait du niveau de ressources	16
2.2.4.	Handicap et enfants à besoins particuliers	19
2.2.5.	Synthèse de l'analyse socio-démographique	20
2.3.	Analyse de l'offre existante et évaluation des dispositifs existants à destination des enfants de 3 à 11 ans	21
2.3.1.	Les écoles	21
2.3.2.	L'accueil et le périscolaire	28
2.3.3.	Les activités de sport et de loisirs	38
2.4.	Conclusions et synthèse du diagnostic	44
3.	Un projet territorial partagé	45
3.1.	Les partenaires du PEDT	45
3.2.	Les axes stratégiques du PEDT	45
3.2.1.	Axe numéro 1 : Renforcer et améliorer l'offre d'activités périscolaires à destination du public-cible, pour lui permettre de s'épanouir sur chaque temps, dans une logique de parcours	47
3.2.2.	Axe numéro 2 : Rendre accessible et lisible l'offre pour toutes les familles	48
3.2.3.	Axe numéro 3 : Accompagner les acteurs pour leur permettre de contribuer pleinement à l'épanouissement des enfants	49
3.2.4.	Axe numéro 4 : Instaurer une dynamique partenariale au sein de la communauté éducative œuvrant pour la complémentarité et la continuité éducative	50
3.3.	Les objectifs à court terme – Scénarii retenus par la Collectivité	51
3.3.1.	Les activités proposées sur le temps méridien	51
3.3.2.	Concernant les activités du Plan Mercredi	54
3.3.3.	Les activités proposées le Mercredi	54
3.3.4.	Synthèse de l'évolution du taux de couverture des élèves	54
4.	La gouvernance du PEDT	55
4.1.	La Cellule PEDT	55
4.1.1.	Objectifs de la cellule PEDT	55



4.1.2.	Composition de la Cellule PEDT	55
4.1.3.	Fréquence de la cellule PEDT	56
4.2.	Le comité technique du PEDT (COTECH)	56
4.2.1.	Objectifs du COTECH	56
4.2.2.	Composition du COTECH	56
4.2.3.	Fréquence des réunions du COTECH	56
4.3.	Comité de pilotage du PEDT	56
4.3.1.	Objectifs du COPIL	56
4.3.2.	Composition du COPIL	57
4.3.3.	Fréquence de réunions COPIL	57
4.4.	Groupes de travail thématiques (ouverts)	57
4.4.1.	Objectifs des groupes de travail thématiques	57
4.4.2.	Composition des groupes	57
4.4.3.	Fréquence des groupes de travail	58
4.5.	Séminaire annuel	58
4.5.1.	Objectifs du séminaire annuel	58
4.5.2.	Participants au séminaire annuel	58
4.6.	Evaluation du PEDT	58
4.7.	Synthèse : Organisation de la gouvernance du PEDT	60
4.7.1.	Calendrier de pilotage du PEDT	60
4.7.2.	Schéma de la comitologie	61
5.	Articulation du PEDT avec les contrats existants	62
5.1.	Le contrat de Ville	62
5.1.1.	Présentation du contrat de Ville	62
5.1.2.	Articulation Contrat de Ville et PEDT	62
5.1.3.	Points de vigilance	63
5.2.	Le contrat Local de Santé	63
5.3.	Le Contrat Territoire Lecture	64
5.4.	Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)	64
5.5.	Convention territoriale globale (CTG) de services aux familles	65
5.5.1.	Présentation de la CTG	65
5.5.2.	Articulation CTG / PEDT	66
5.5.3.	Points de vigilance et préconisations	67
5.6.	Synthèse	67

1.

1. DEFINITION ET PERIMETRE DU PEDT

1.1. Qu'est-ce qu'est le PEDT ?

Un Projet Educatif de Territoire (PEDT) est un **cadre stratégique mis en place par la Ville de Saint-Pierre afin de structurer et coordonner les actions éducatives locales**. Garant d'une continuité éducative cohérente et de qualité, il vise à créer et soutenir une synergie entre les différents acteurs éducatifs, afin de favoriser le bien-être et l'épanouissement de chaque élève saint-pierrois.

Un Projet Educatif de Territoire (PEDT) a notamment pour objectifs de :

- **Améliorer la cohérence et la complémentarité des actions éducatives**, en reliant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires dans l'intérêt de l'enfant et de ses parents.
- **Favoriser l'épanouissement et la réussite des enfants**, en leur offrant des parcours éducatifs variés et de qualité, afin de leur permettre de devenir des adultes éclairés, autonomes et responsables
- **Impliquer les différents acteurs du territoire** et favoriser la synergie entre ces derniers : écoles, services municipaux, associations, partenaires institutionnels, familles, etc.

Ainsi, le PEDT est un levier puissant pour la Ville de Saint-Pierre afin de dynamiser son offre éducative, de renforcer la cohésion sociale et de contribuer à la réussite et au bien-être des enfants et des jeunes.

1.2. Périmètre du PEDT

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la Ville de Saint-Pierre est un projet qui s'adresse dans un premier temps en priorité aux enfants âgés de 3 à 11 ans, et donc aux élèves inscrits en classes maternelles et élémentaires.

Ainsi, son périmètre se définit par :

- Le **territoire** concerné est l'ensemble de la Ville de Saint-Pierre.
- Le **public** concerné est celui des enfants scolarisés en écoles publiques. Au total, 9 868 élèves sont inscrits dans les 41 écoles publiques (chiffres de la rentrée 2023/2024), dont 6 317 élèves en niveau élémentaires et 3 551 en niveau maternel.
- 16 écoles maternelles, 17 écoles élémentaires, 9 écoles primaires publiques sont concernées par le présent PEDT.
- Une école élémentaire et une école maternelle privées recensent 822 élèves à la rentrée 2023/2024. Ces écoles sont sous contrat d'association avec l'Etat, et ne sont pas comptabilisées dans les scénarii retenus, n'étant pas concernées par les nouvelles propositions de rythmes scolaires.

Par la suite, le Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la Ville de Saint-Pierre s'étendra aux jeunes de 12 à 17ans dont près de 4500 collégiens et 2800 lycéens sont inscrits dans les 7 collèges et 3 lycées publics situés sur le territoire communal.

1.3. Une démarche de co-construction

Dans sa démarche d'élaboration de PEDT, la Ville de Saint-Pierre a choisi de mener **une riche phase de concertation**, afin de mobiliser et d'associer l'ensemble de la communauté éducative locale, et de **susciter l'adhésion des acteurs au projet**.

Cette concertation s'est réalisée en trois temps :

- Une série d'entretiens collectifs a été menée, sollicitant de nombreux acteurs, répartis en sous-groupes :
 - ⇒ Professionnels et opérationnels
 - ⇒ Services supports de la Mairie
 - ⇒ Associations
 - ⇒ Opérateurs (CCAS, OSTL)
 - ⇒ Personnels de terrain
 - ⇒ Education Nationale
 - ⇒ Elus
 - ⇒ Direction Générale des Services
 - ⇒ Enfants
 - ⇒ Parents d'élèves
- Un premier **séminaire de validation et d'approfondissement du diagnostic** a été organisé, permettant de creuser et compléter les informations recueillies, de fiabiliser le diagnostic, mais également de permettre aux acteurs de se rencontrer
- **Un second séminaire**, réunissant également l'ensemble des acteurs, a permis ces derniers de **réfléchir ensemble aux objectifs opérationnels** à mettre en exergue dans le document cadre, afin de tracer la trajectoire à mener de la politique éducative de la Ville.

2.

2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE

2.1. Enjeux et élaboration du diagnostic

2.1.1. L'intérêt d'un diagnostic partagé

Les analyses statistique et documentaire, les données « froides », ont été complétées et enrichies par une phase importante de concertation, les données « chaudes », et ont permis d'établir un diagnostic partagé et consolidé par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Il est en effet primordial de réunir les différents acteurs de l'Enfance afin de permettre la confrontation, l'appropriation et la complétude des constats, et ce afin de **créer les conditions nécessaires** pour organiser une **discussion collective éclairée sur les principaux objectifs éducatifs partagés articulant le PEDT**.

2.1.2. La méthodologie adoptée

Ainsi, le présent diagnostic de l'offre existante repose sur :

- Des données utilisées pour l'enquête quantitative :
 - ↳ Données transmises par les services de la Ville
 - ↳ Données transmises par les différents acteurs
 - ↳ Données accessibles en opendata (Insee 2020)
 - ↳ Données CAF 2022

- Des entretiens et échanges réalisés pour l'enquête qualitative :
 - ↳ Une réunion de lancement avec l'équipe de la direction éducative de la Ville
 - ↳ Un entretien avec la CAF
 - ↳ Des entretiens collectifs avec :
 - Les professionnels et opérationnels
 - Les services support
 - Les associations
 - Les opérateurs
 - Le personnel de terrain
 - L'Education Nationale
 - Les élus
 - La Direction Générale des Services
 - Les enfants
 - Les parents d'élèves

Enfin, une première version de diagnostic a été partagée et enrichie par les différents acteurs de la communauté éducative, réunis à l'occasion d'un séminaire.

2.

2.2. Portrait socio-démographique de la Ville de Saint-Pierre

2.2.1. Portrait démographique

2.2.1.1. L'évolution de la population

► UNE EVOLUTION DE LA POPULATION PORTE PAR UN SOLDE NATUREL POSITIF

La Ville de Saint-Pierre est la troisième Ville la plus peuplée du territoire réunionnais, rassemblant 83 930 habitants en 2020. Elle présente une **démographie croissante**, de 5,9% entre 2010 et 2020, au-dessus la moyenne nationale (+3.9%) et départementale (+4.7%).

Cette croissance démographique est essentiellement portée par un solde naturel positif, témoignant d'un nombre important de naissance sur le territoire chaque année. Ce solde correspond à la différence entre le nombre de naissance et le nombre de décès sur un territoire donné.

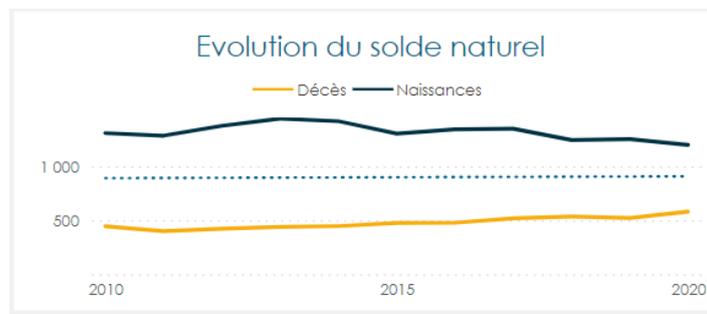


Figure 1 – Evolution du solde naturel de 2010 à 2020

Néanmoins, le solde migratoire est fluctuant sur la période étudiée. Ce solde correspond à la différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs sur le territoire concerné. Il y a donc eu moins d'arrivées de nouveaux résidents que d'habitants ayant quitté Saint-Pierre entre 2010 et 2020.

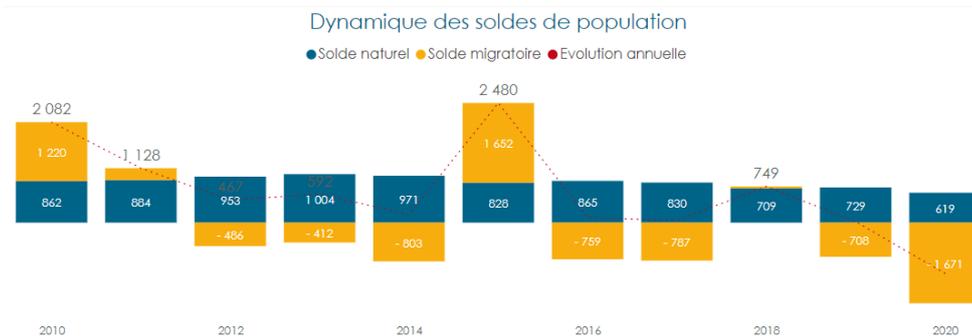


Figure 2 – Dynamique des soldes de population de 2010 à 2020

Le solde naturel, élevé par rapport au solde migratoire, peut indiquer que les familles s'installent sur le territoire avant de donner naissance à leurs enfants. 7% de la population a en effet moins de 4 ans.

2.

2.2.1.2. La structure de la population

STRUCTURE DE LA POPULATION – UNE POPULATION QUI RESTE JEUNE MALGRE UNE TENDANCE AU VIEILLISSEMENT

Dans la Ville de Saint-Pierre, **21% de la population a moins de 15 ans en 2020**, soit plus d'un cinquième de la population. L'indice de jeunesse de la commune, qui mesure le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus, est de 1.65. Ce chiffre est similaire à la moyenne départementale (1,68), et bien plus élevé que la moyenne nationale.

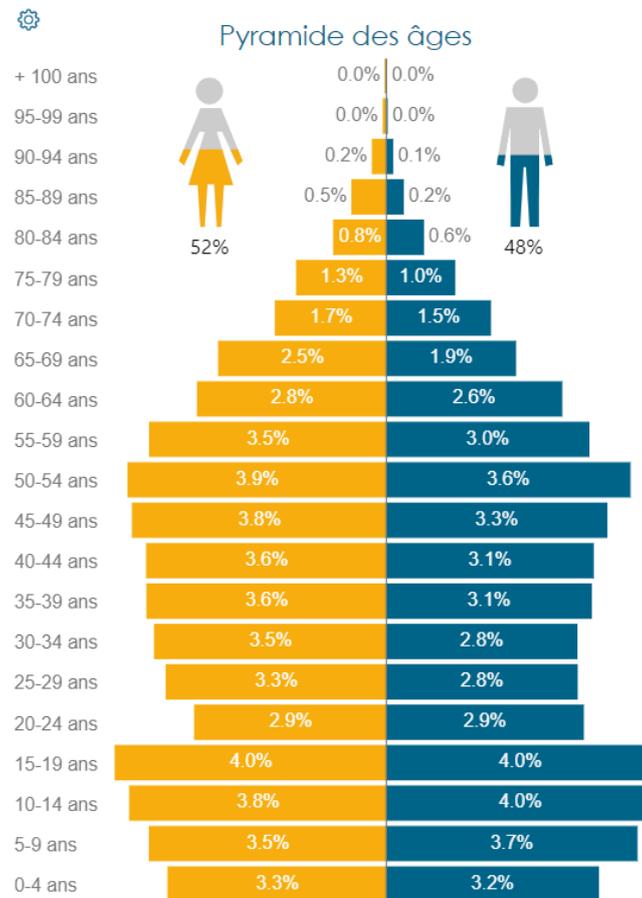


Figure 3 – Pyramide des âges de la Ville de Saint-Pierre en 2020

Toutefois, la part de population de moins de 15 ans diminue à un rythme lent mais continu depuis 2010. Ainsi, cette partie des habitants représentaient 24% de la population totale de 2010 à 2012

2.

● 0-14 ans ● 15-29 ans ● 30-44 ans ● 45-59 ans ● 60-74 ans ● 75-89 ans ● +90ans

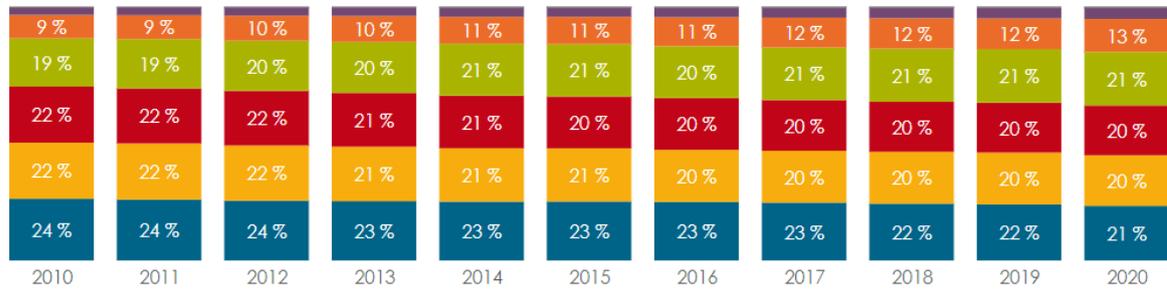


Figure 4 – Evolution historique de la structure de la population par tranche d'âge, de 2010 à 2020

Parallèlement, **la part des 60-74 ans se renforce**, représentant 13% de la population en 2020 contre 9% en 2010. Ce constat est par ailleurs observé à l'échelle départementale, la commune ne faisant pas exception au vieillissement de la population réunionnaise.

2.2.1.3. Les différentes tranches d'âge

► ZOOM SUR LES 0-3 ANS

A Saint-Pierre, 4 314 enfants ont moins de 3 ans, soit 5,2% de la population totale. Cette part de la population tend à diminuer depuis 2010, avec une diminution globale de 10,5%. L'évolution constatée provient d'un solde migratoire négatif sur la période, qui ne compense pas le solde naturel positif.

Les projections tendent à conforter cette baisse dans les années à venir, ce qui impactera dans les prochaines années les effectifs des écoles saint-piéroises.

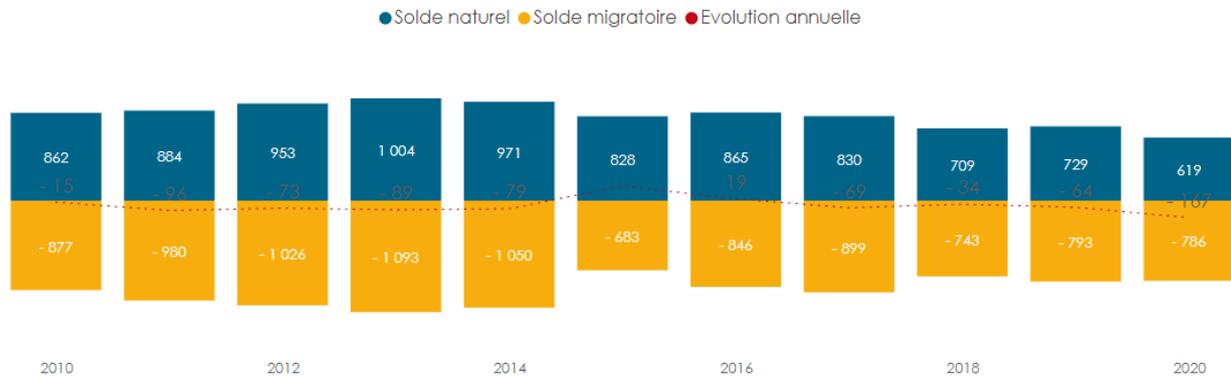


Figure 5 – Dynamique des soldes de population pour les 0-3ans de 2010 à 2020

► ZOOM SUR LES 4-6 ANS (NIVEAU MATERNELLE)

A Saint-Pierre, 3 420 enfants ont entre 4 et 6 ans, soit 4,1 % de la population totale.

Cette part de la population tend à diminuer depuis 2010 de manière plus accentuée que les 0-3ans, avec un taux d'évolution global de -11,3% sur la période étudiée. Cette évolution est nettement plus forte de que la moyenne nationale (-0,9%), et que celle observée à l'échelle départementale (-8,8%). Cette évolution provient d'un solde migratoire négatif sur toute la période, qui ne compense pas le solde naturel positif.

2.

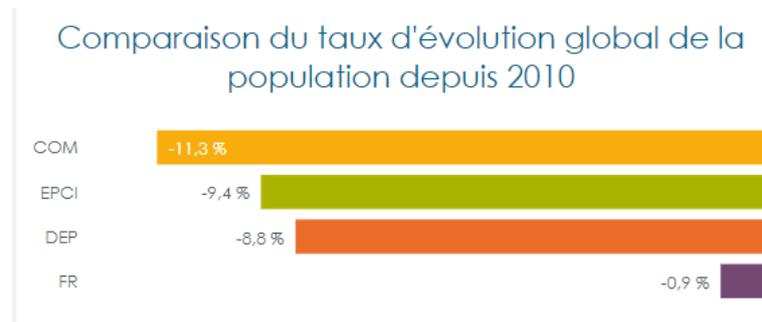


Figure 6 – Comparaison des taux d'évolution des 4-6 ans depuis 2010

Les projections tendent à conforter cette baisse dans les années à venir, **ce qui impactera dans les prochaines années les effectifs des écoles élémentaires de la commune.**

► ZOOM SUR LES 7-11 ANS

A Saint-Pierre, 6 352 enfants ont entre 7 et 11 ans, soit 7,6% de la population totale saint-pierroise.

A l'instar des autres tranches étudiées, cette part de population tend à diminuer depuis 2010, mais de manière plus modérée, avec une évolution de -5.7% sur la période. De la même manière que précédemment, le solde migratoire négatif non compensée par un solde naturel suffisamment positif explique cette évolution.

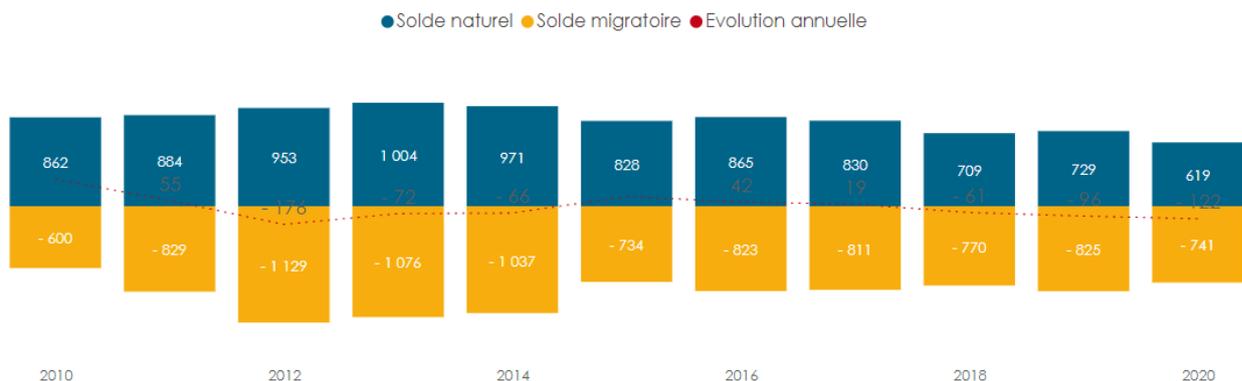


Figure 7 – Dynamique des soldes de population pour les 7-11 ans

L'évolution observée est similaire à la moyenne départementale (-5.4%), tandis que la moyenne nationale est en augmentation (+3.2%).



Figure 8 – Comparaison du taux d'évolution global de la population depuis 2010

► SYNTHÈSE POUR LES MOINS DE 11 ANS (POPULATION CIBLE POUR LE PEDT 2024-2026)

A Saint-Pierre, au total, 12 772 enfants ont moins de 11 ans, soit 15,2% de la population totale.

2.

La structure de cette population cible est restée sensiblement la même depuis les dix dernières années ; les enfants ayant entre 6 et 8 ans étant les plus représentés (3 646 enfants en 2020).

Malgré un pic en 2015, cette part de la population tend à diminuer depuis 2010, passant de 14 102 cette même année à 12 772 en 2020, soit -9.4% d'évolution globale. **Les projections tendent à conforter cette baisse dans les années à venir, provenant s'un solde migratoire négatif qui ne compense pas le solde naturel positif.**

▶ ZOOM SUR LES 11-17 ANS

À Saint-Pierre, 9 137 enfants âgés de 11 à 17 ans représentent 10,87 % de la population totale de la ville. Parmi eux, 8 740 sont scolarisés, ce qui équivaut à 10,40 % de la population Saint-Pierroise.

2.

2.2.2. Portrait des structures familiales

2.2.2.1. Taille et composition des ménages

Le territoire de la Ville abrite 33 770 ménages en 2020, soit 4 681 de plus qu'en 2010, représentant une augmentation de 16% sur la période.

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (une colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

La taille moyenne des ménages est de 2,42 personnes. Ce chiffre est similaire à la moyenne réunionnaise, établie à 2,48 et nettement supérieure à la moyenne nationale, qui s'élève à 2,17.

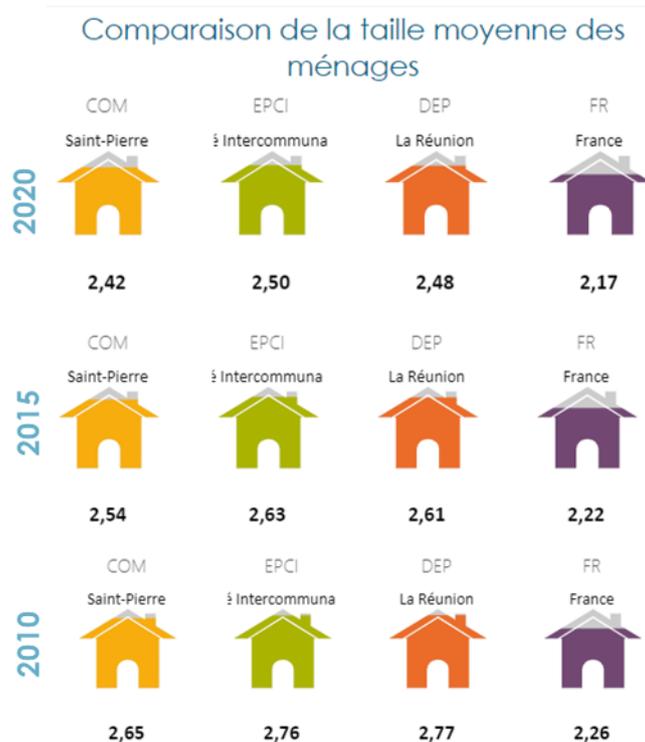


Figure 9 – Comparaison de la taille moyenne des ménages

La part des mineurs vivant dans un logement surpeuplé est de 36% sur la Ville de Saint-Pierre, contre 24% en France hexagonale en 2017.

Parmi ces ménages, on compte :

- 21% de familles monoparentales dans l'ensemble des ménages, en majorité des femmes
- 22 997 familles sur le territoire dont 62% d'entre elles ont un ou plusieurs enfants.

2.

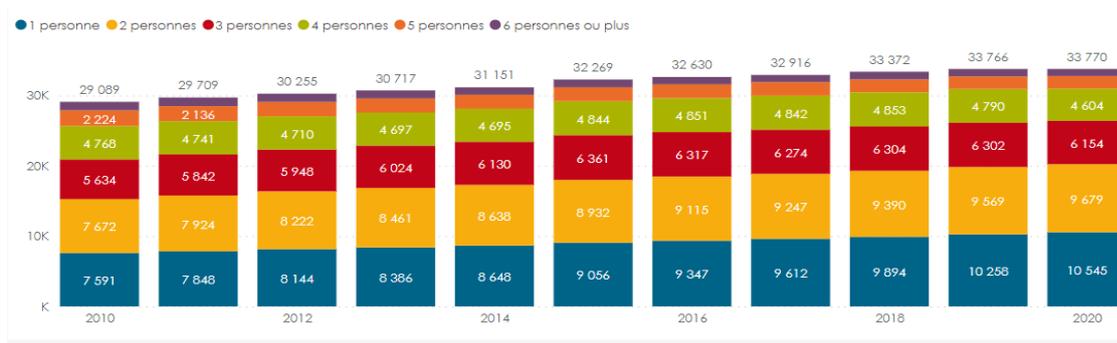


Figure 10 – Evolution du nombre de ménages par nombre de personnes

2.2.2.2. Zoom sur les familles monoparentales

En 2019, 7 715 des familles saint-pierroises sont monoparentales, soit un tiers de la totalité des familles (32,51%). Ce taux de monoparentalité est toutefois bien plus élevé que celui observé sur d'autres strates territoriales, et en légère hausse depuis 2010, où il était de 30,76%.

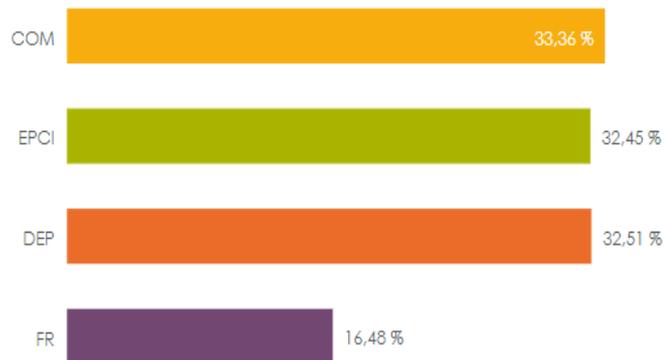


Figure 11 – Comparaison du nombre de familles monoparentales

Ces familles sont en très grande majorité composées de femmes seules (88% en 2020).

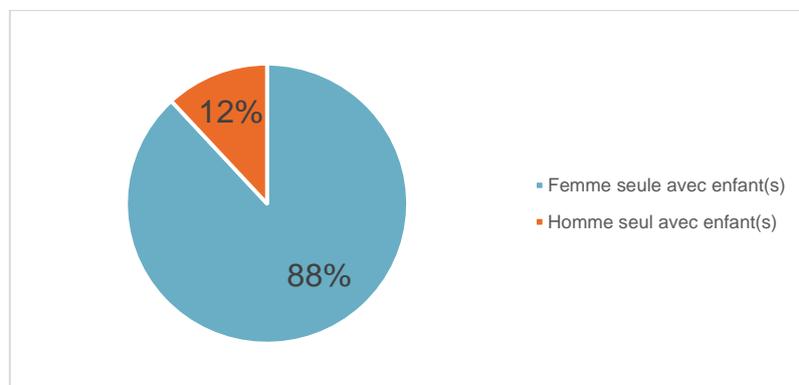


Figure 12 – Répartition des familles monoparentales selon le parent

La part des mineurs vivant au sein d'une famille monoparentale est de 39% contre 20% en France hexagonale en 2017.

2.

Un certain nombre d'IRIS du territoire ont vu leur part de familles monoparentales augmenter sur les 10 dernières années, et notamment autour des quartiers de Grands Bois, ou Les Hauts de la Ravine des Cabris, comme le souligne la carte suivante :

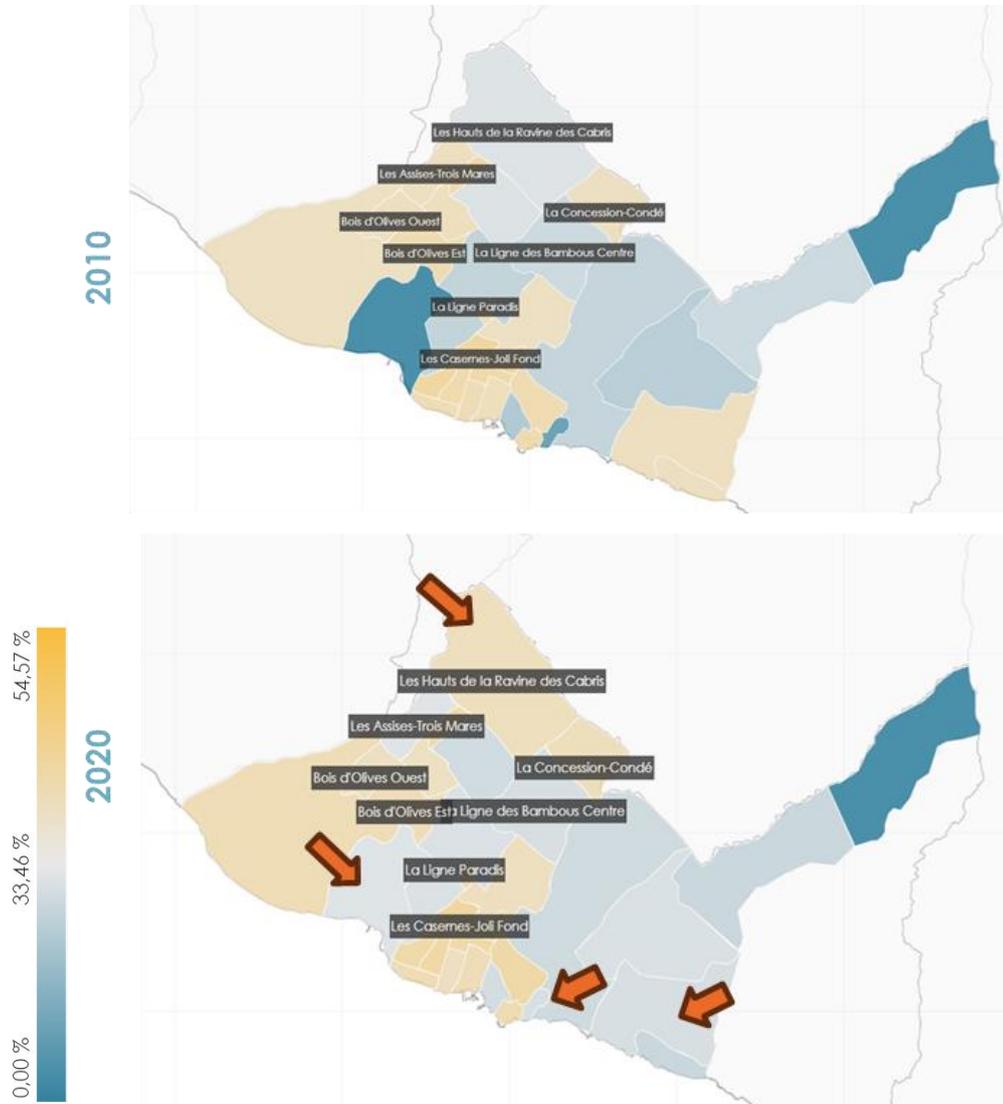


Figure 13 – Evolution du taux de monoparentalité dans les familles selon les quartiers (IRIS)

2.

2.2.3. Portrait du niveau de ressources

2.2.3.1. Prestations sociales et taux de chômage

Le taux de chômage observé dans la Ville de Saint-Pierre est de 37% en 2020, avec des IRIS concentrant des taux plus importants à l'Ouest et au Nord du territoire. Ce taux, s'il est similaire à la moyenne départementale, est largement en deçà de la moyenne nationale, qui s'établit à 21,7% cette même année.

Le chômage touche majoritairement la tranche de population de **25 à 54 ans, et donc la plus concernée pour avoir des enfants à charge.**

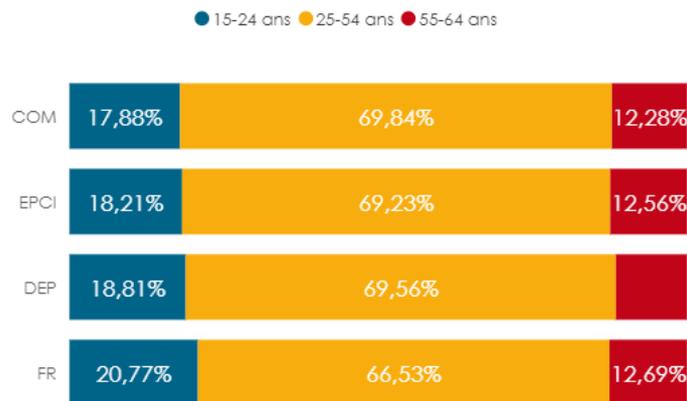


Figure 14 – Taux de chômage par tranche d'âge dans la commune de Saint-Pierre

Les quartiers les plus concernés par un taux de chômage élevés sont Les Hauts de la Ravine des Cabris, Bois d'Olives, La Concession – Condé.

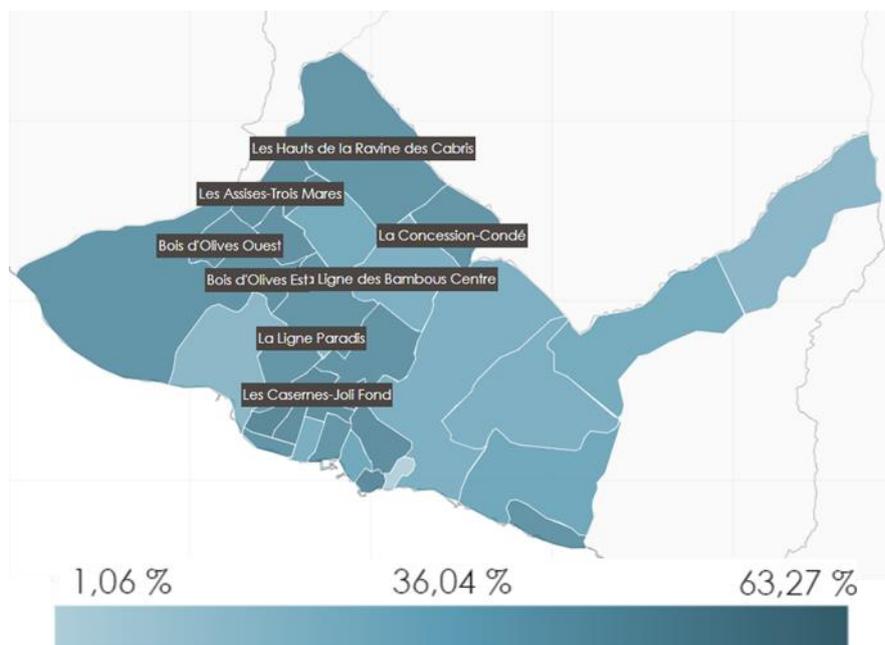


Figure 15 – Taux de chômage par quartier de la commune

La part des mineurs dont tous les parents sont sans emploi est de 40% contre 12% en France hexagonale en 2017.

2.

On **décompte 37,1% de ménages en situation de pauvreté sur le territoire**, et 18% d'entre eux ont un revenu constitué d'au moins 50% de prestations sociales. Ce taux est, à l'instar du taux de chômage, nettement plus élevé que la moyenne nationale.

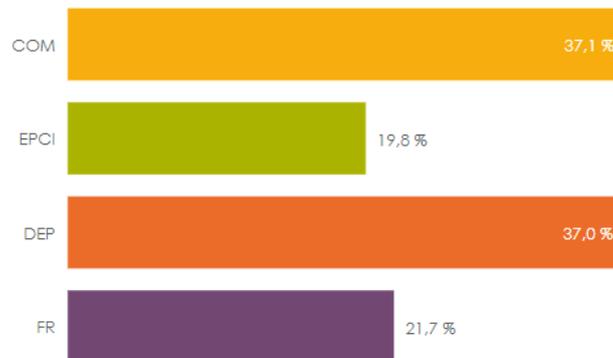


Figure 16 - Comparaison du taux de pauvreté

2.2.3.2. Secteurs d'activités susceptibles de pratique des horaires atypiques

D'après l'étude de la DARES (2021), les secteurs économiques pratiquant le plus les horaires atypiques sont :

- L'hébergement et la restauration
- Le commerce
- Le transport – entreposage,
- La fonction publique (regroupant notamment les soins, et la sécurité des personnes et des biens).

L'enquête menée sur la petite enfance par la Mutualité française en 2021 arrive aux mêmes conclusions.

Sur la Ville de Saint-Pierre, ces secteurs représentent une large part des emplois des habitants (près de 85%), et sont en nette augmentation sur ces dernières années.

	Nombre d'emplois	Pourcentage	Evolution par rapport à 2014
Ensemble	38 610	100,0%	+13%
Industrie	3 013	7,8%	+16%
Construction	2 083	5,4%	+0%
Commerce, transports, services divers	15 013	38,9%	+22%
Agriculture	1 021	2,6%	+30%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	17 480	45,3%	+27%

2.

Figure 17 – Emploi selon le secteur d'activités de la Ville de Saint-Pierre en 2020

2.2.3.3. Concentration des emplois sur le territoire

L'indice de concentration de l'emploi est élevé et en légère augmentation depuis 2014 (143 en 2020 contre 138,7 en 2014).

	2014	2020	Evolution par rapport à 2014
Nombre d'emplois dans la zone	34 250	38 688	+13%
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	24 693	27 050	+10%
Indicateur de concentration d'emploi	138,7	143	+3%

Figure 18 – Concentration des emplois sur le territoire

Cet indice mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident, et permet de qualifier ou non le territoire de « pôle d'emploi », ce qui est le cas pour la Ville de Saint-Pierre.

2.

2.2.4. Handicap et enfants à besoins particuliers

En 2022, la Ville de Saint-Pierre compte **957 foyers allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé** (AEEH), soit 4% des familles avec enfant(s). Concernant les enfants couverts par l'AEEH, ils sont 1 075 soit **4% des jeunes saint-pierrois de moins de 20 ans**.

L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé est versée aux familles ayant au moins un enfant à charge âgé de 0 à 20 ans révolu présentant un handicap.

Il est par ailleurs observé une évolution à la hausse par rapport à l'année 2021, avec une croissance de 16% du nombre d'enfants bénéficiaires de cette aide.

Aujourd'hui, environ 250 enfants porteurs de handicap sont inscrits dans les écoles de la Ville de Saint-Pierre.

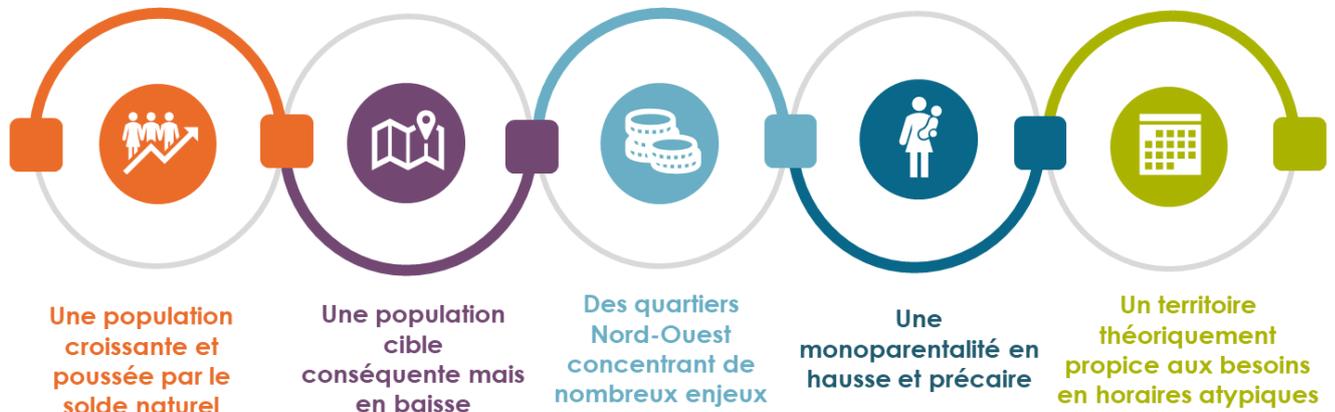
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé				
	Nombre d'allocataires	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH	Nombre d'enfants bénéficiaires d'AEEH complémentaires	Nombre d'enfants bénéficiaires
Saint-Pierre	957	633	442	1 075
Evolution (n-1)	+7.86%	+16.35%	-2.59%	+8.38%

Figure 19 : Chiffres de l'AEEH pour la Ville de Saint-Pierre

La Ville de Saint-Pierre est la deuxième ville (après Saint-Denis) accueillant le plus d'enfants allocataires de l'AEEH.

2.

2.2.5. Synthèse de l'analyse socio-démographique



La population de Saint-Pierre est en hausse sur les 10 dernières années, plus dynamique que les moyennes nationale et départementale. Toutefois, le solde migratoire négatif et en baisse depuis 2019 pourrait atténuer cette tendance dans les années à venir, avec un taux d'évolution de la population plus modéré.

La population est jeune mais vieillissante sur la période. La population cible (3-11ans) représente une part importante de la population mais est en baisse sur toute la période. Les projections tendent à confirmer cette évolution, ce qui impactera les effectifs scolaires dans les années à venir.

Les taux de chômage et de pauvreté apparaissent bien plus élevés sur le territoire que la moyenne nationale. Des quartiers au Nord et à l'Ouest de la Ville semblent davantage touchés par cette précarité, notamment Pierrefonds, Ravine des Cabris, Bois d'Olives.

Le taux de monoparentalité est plus fort sur la Ville que sur les autres strates territoriales et est en hausse, notamment sur des quartiers présentant un taux de chômage important. Il touche principalement des femmes seules.

La Ville accueille un nombre conséquent d'entreprises et de salariés travaillant dans des secteurs d'activité susceptibles d'avoir des horaires de travail atypiques/élargis, et donc des besoins en mode de garde.

2.

2.3. Analyse de l'offre existante et évaluation des dispositifs existants à destination des enfants de 3 à 11 ans

Les sources dont sont issues ces analyses sont :

- Les données communales
- Les données issues de entretiens avec les acteurs locaux
- Les données CAF 2022
- Les données qualitatives recueillies au cours des entretiens de concertation (cf. 1.3)

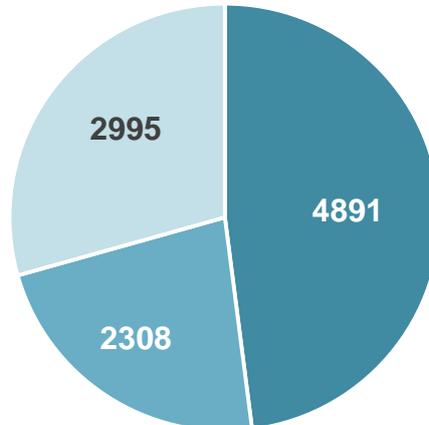
2.3.1. Les écoles

2.3.1.1. Ecoles de la Ville de Saint-Pierre – Etat des lieux

41 écoles publiques et 2 écoles privées sont recensées sur le territoire pour l'année 2023/2024, accueillant 10 690 élèves sur cette année scolaire. Parmi elles, on compte :

- 9 écoles primaires
- 15 écoles maternelles
- 17 écoles élémentaires

Ces écoles sont réparties en trois circonscriptions : Saint-Pierre 1, Saint-Pierre 2 et Petite-Ile.



■ Circonscription 1 ■ Circonscription 2 ■ Circonscription 3

Figure 20 – Répartition des élèves par circonscription (2023/2024)

Au total, 3 877 élèves sont scolarisés au niveau maternel, et 6 813 élèves au niveau élémentaire.

2.3.1.2. Les écoles maternelles et leurs effectifs (2023/2024)

Au total, 3 012 élèves sont inscrits dans une des écoles maternelles de Saint-Pierre pour l'année 2023/2024.

Les effectifs dans ces établissements sont en baisse sur la période 2021-2024, avec des diminutions significatives sur certaines écoles : Indira Gandhi, Pierre Lagourgue, Célimène. Il est à souligné que toutes les écoles du quartier de Ravine des Cabris enregistrent une baisse de leurs effectifs sur la période.

2.

Quartier	Circonscription	Nom	Effectif 2021/2022	Effectif 2022/2023	Effectif 2023/2024	Evolution effectif 2021/2024
Ravine des Cabris	Saint-Pierre 1	Célimène	184	138	138	-25%
Ravine des Cabris	Saint-Pierre 1	Simone de Beauvoir	228	225	212	-7%
Terre-Sainte	Petite Ile	Alice Péverelly	206	196	183	-11%
Terre-Sainte	Petite Ile	Edith Piaf	110	114	117	6%
Centre-ville	Petite Ile	Saint-Gabriel	329	317	326	-1%
Joli-Fond	Saint-Pierre 2	Françoise Dolto	132	114	119	-10%
Ligne Paradis	Saint-Pierre 1	Georges Sand	142	143	140	-1%
Centre-ville	Saint-Pierre 2	Pierre Lagourgue	151	137	123	-19%
Grand Bois	Petite Ile	Indira Gandhi	149	121	118	-21%
Ravine des Cabris	Saint-Pierre 1	Flora Tristan	201	203	200	0%
Ravine Blanche	Saint-Pierre 1	Elsa Triolet	224	226	227	1%
Centre-ville	Saint-Pierre 2	Heva	112	113	124	11%
Centre-ville	Saint-Pierre 2	Louise Michel	183	168	160	-13%
Ravine Blanche	Saint-Pierre 1	Marie Curie	254	263	240	-6%
Ligne des Bambous	Saint-Pierre 2	Iris Hoarau	300	321	321	7%
Ravine des Cabris	Saint-Pierre 1	Isnelle Amelin	273	257	264	-3%
Total			3178	3056	3012	-6%

Figure 21 – Evolution des effectifs des écoles maternelles

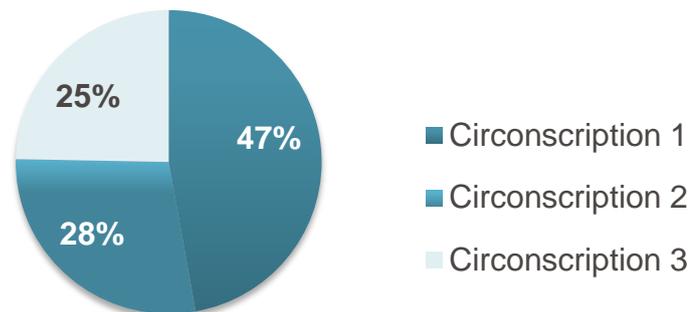


Figure 22 – Répartition des élèves d'écoles maternelles par circonscription

Par ailleurs, concernant la répartition des écoles maternelles sur le territoire communal, ces établissements sont nombreux dans les quartiers du centre-ville et périphériques. Les quartiers Nord-Ouest et Sud-Est sont les moins pourvus de ces structures comme le souligne la carte suivante :

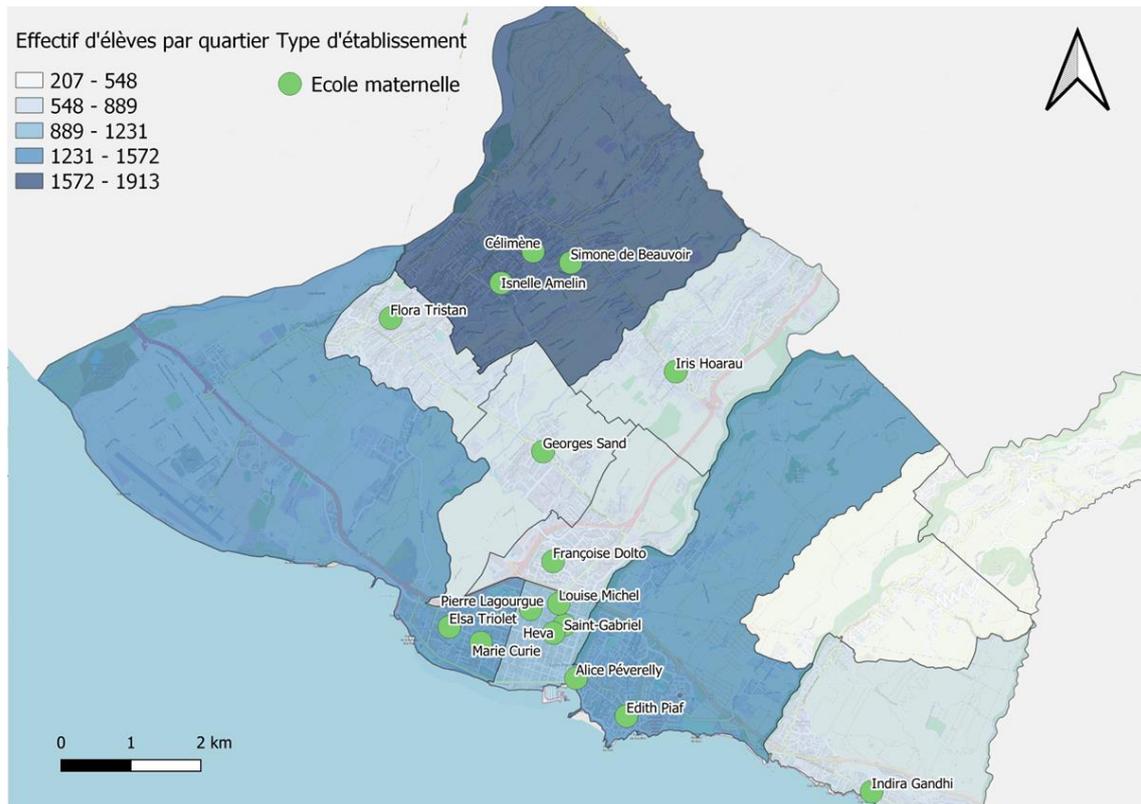


Figure 23 – Répartition des écoles maternelles sur le territoire

2.3.1.3. Les écoles élémentaires et leurs effectifs

Au total, 5 258 élèves sont inscrits dans une des écoles élémentaires de Saint-Pierre pour l'année 2023/2024. Les effectifs des écoles élémentaires baissent légèrement sur la période 2021-2024, avec des diminutions plus marquées dans les écoles Alfred Isautier et Louis Pasteur, tandis que l'école Martin Luther King observe une augmentation marquée de ses effectifs.

2.

Quartier	Circonscription	Nom	Effectif 2021/2022	Effectif 2022/2023	Effectif 2023/2024	Evolution effectif 2021/2024
Ravine des Cabris	Saint-Pierre 1	Pablo Picasso	540	545	528	-2%
Ravine des Cabris	Saint-Pierre 1	Jean-Paul Sartre	553	571	571	3%
Terre-Sainte	Petite Ile	Jacques Prévert	314	278	296	-6%
Terre-Sainte	Petite Ile	Jean Albany	217	212	213	-2%
Ligne des Bambous	Saint-Pierre 2	Leconte De Lisle	315	321	333	6%
Ligne Paradis	Saint-Pierre 1	Eugène Dayot	309	300	284	-8%
Joli-Fond	Saint-Pierre 2	Alfred Isautier	240	228	217	-10%
		Raphaël				
Ravine Blanche	Saint-Pierre 1	Barquissau	329	297	304	-8%
Condé Concession	Saint-Pierre 2	Ambroise Vollard	239	238	237	-1%
		Raymond				
Grand Bois	Petite Ile	Mondon	247	260	253	2%
Centre-ville	Saint-Pierre 2	Louis Pasteur	222	205	201	-9%
Ravine Blanche	Saint-Pierre 1	Jean Jaures	242	237	236	-2%
Centre-ville	Saint-Pierre 2	Jean Moulin	234	222	236	1%
Centre-ville	Saint-Pierre 2	Lislet Geoffroy	253	229	237	-6%
Ravine Blanche	Saint-Pierre 1	Louis Aragon	175	178	183	5%
		Martin Luther				
Ravine Blanche	Saint-Pierre 1	King	76	73	88	16%
		Notre Dame de la				
Centre-ville	Petite Ile	Providence	493	493	496	1%
Bois d'Olives	Saint-Pierre 1	Edmond Albius	361	335	345	-4%
		Total	5359	5222	5258	-1%

Figure 24 – Evolution des effectifs des écoles élémentaires

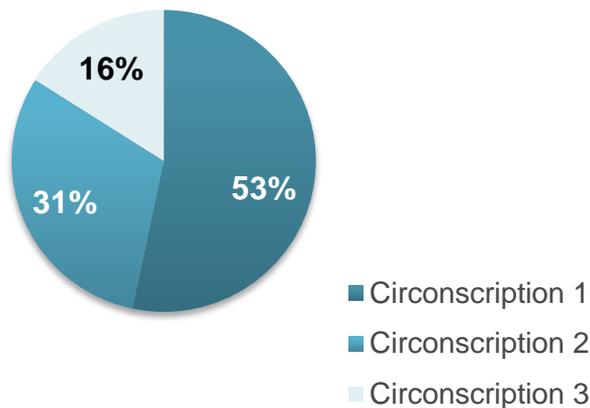


Figure 25 – Répartition des élèves d'écoles élémentaires par circonscription

A l'instar des écoles maternelles, les écoles élémentaires sont davantage concentrées sur les quartiers centraux de la commune, tandis que les quartiers Nord-Ouest et Sud-Est sont moins équipés.

2.

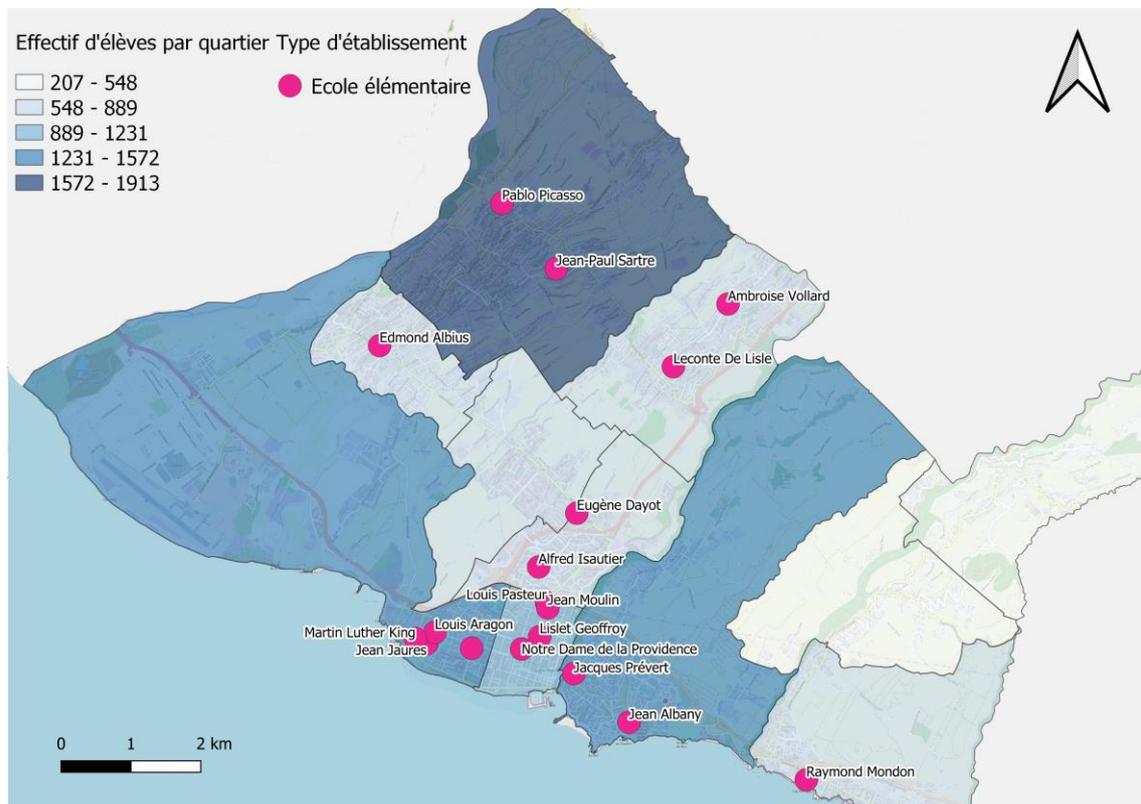


Figure 26 – Répartition des écoles élémentaires sur le territoire

2.3.1.4. Les écoles primaires et leurs effectifs

Au total, 2 420 élèves sont inscrits dans une des écoles primaires de Saint-Pierre pour l'année 2023/2024. Il n'y a pas d'école primaire dans la circonscription Saint-Pierre 2.

A l'exception de l'école Henri Lapierre qui observe un maintien de ces effectifs sur la période 2021/2024, toutes les écoles primaires de la Ville enregistrent une augmentation de leurs effectifs sur la période. Les évolutions des écoles Albert Camus et Georges Brassens sont les plus marquées.

Quartier	Circonscription	Nom	Effectif 2021/2022	Effectif 2022/2023	Effectif 2023/2024	Evolution effectif 2021/2024
Pierrefonds	Saint-Pierre 1	Benjamin Moloïse	240	260	252	5%
Mont Vert Les Bas	Petite Ile	Henri Lapierre	337	342	336	0%
Terre-Sainte	Petite Ile	Albert Camus	239	240	264	10%
Casernes	Petite Ile	Michel Debré	216	229	224	4%
Grand Bois	Petite Ile	Evariste de Parny	235	243	247	5%
Ligne Paradis	Saint-Pierre 1	Georges Fourcade	336	349	355	6%
Bois d'Olives	Saint-Pierre 1	Aimé Césaire	311	323	324	4%
Bassin-Plat	Petite Ile	Georges Brassens	185	203	211	14%
Mont Vert Les Hauts	Petite Ile	Charles Cros	198	208	207	5%
			2297	2397	2420	6%

Figure 27 – Evolution des effectifs des écoles primaires

2.

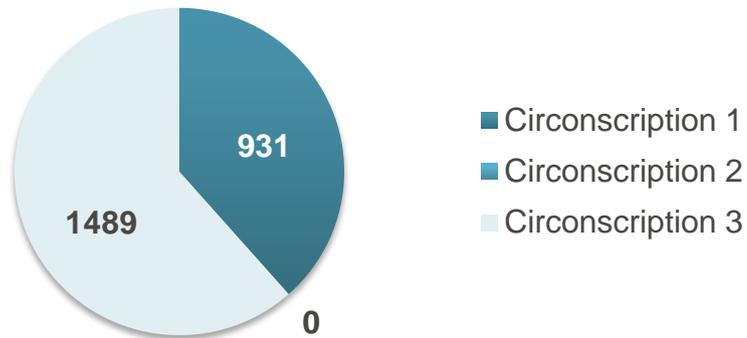


Figure 28 – Répartition des élèves d'écoles élémentaires par circonscription

Concernant la répartition territoriale, l'école primaire Benjamin Moloïse vient compenser l'absence d'école maternelle et élémentaire dans le quartier de Pierrefonds, de même que l'école Charles Cros et Henri Lapierre à Mont Ver.

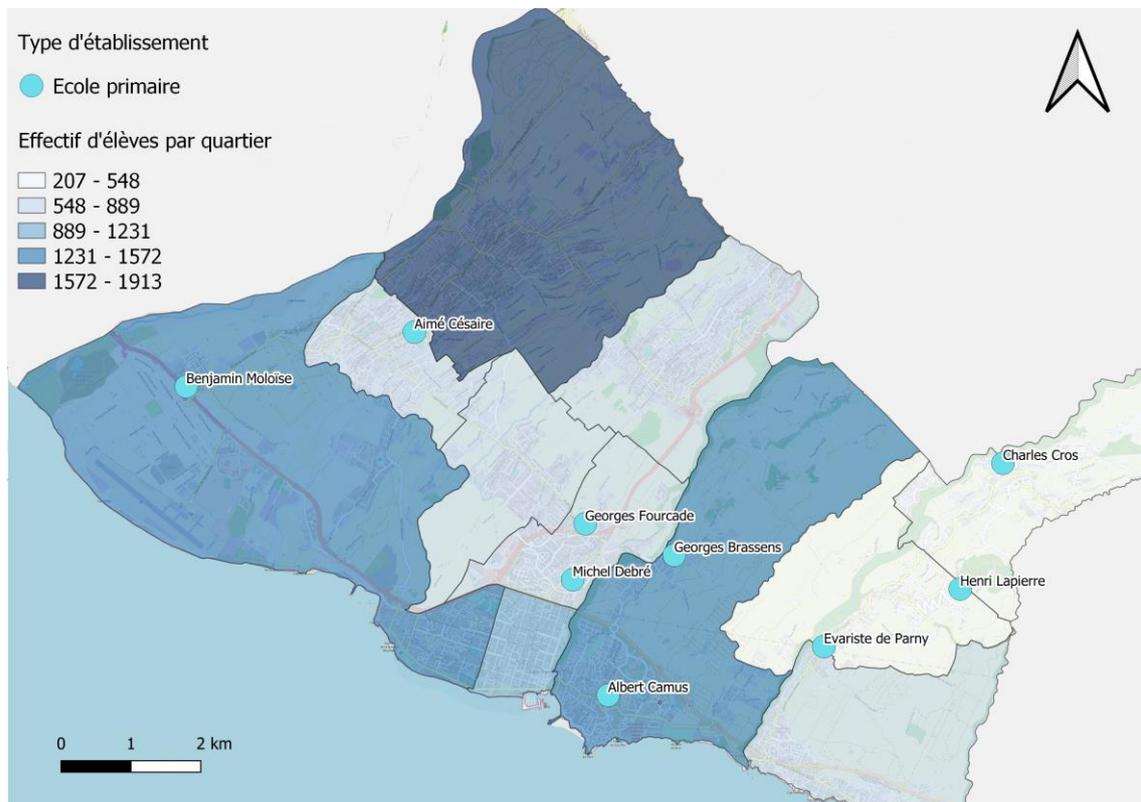


Figure 29 – Répartition des écoles primaires sur le territoire

2.

2.3.1.5. Synthèse de la répartition territoriale des établissements scolaires à Saint-Pierre

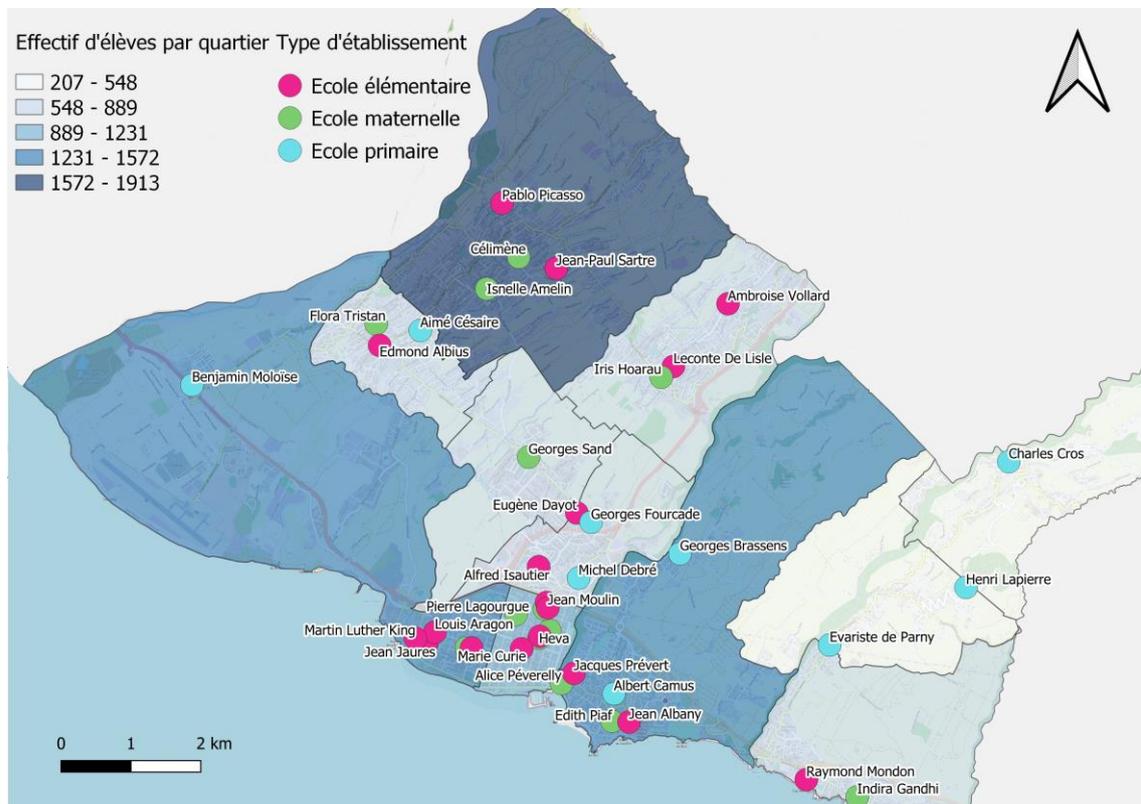


Figure 30 – Répartition des établissements scolaires sur le territoire

La carte scolaire, tout type d'établissement confondu, confirme une grande concentration des écoles dans les quartiers centraux de la commune. Le quartier de Bois d'Olives sont également bien équipés, au contraire des quartiers de Pierrefonds et Mont Vert (Bas et Haut).

2.

2.3.2. L'accueil et le périscolaire

L'organisation de la semaine scolaire à Saint-Pierre se répartit entre

- Le temps **scolaire** : le temps dédié à l'école
- Le temps **périscolaire** : les temps avant et après l'école, le temps méridien les mercredis hors vacances scolaires (depuis 2018)
- Le temps **extrascolaire** : les week-ends et les vacances scolaires

Jours	Matinée		Midi	Après-midi	
	Temps périscolaire	Temps scolaire	Temps méridien	Temps scolaire	Temps périscolaire
Lundi	7h-8h	8h-11h30	11h30-13h30	13h30-16h	16h-17h30
Mardi	7h-8h	8h-11h30	11h30-13h30	13h30-16h	16h-17h30
Mercredi	Mercredi Jeunesse				
Jeudi	7h-8h	8h-11h30	11h30-13h30	13h30-16h	16h-17h30
Vendredi	7h-8h	8h-11h30	11h30-13h30	13h30-16h	16h-17h30

Figure 31 – Organisation des temps scolaires et périscolaires dans les écoles de Saint-Pierre

Ainsi, l'accueil périscolaire est celui qui se déroule les jours où il y a école. L'accueil de loisirs extrascolaire est celui qui se déroule les jours où il n'y a pas école (excepté le mercredi).

Accueil périscolaire	Jours de la semaine*	Horaires
Temps du matin	L,M,J,V	7h-8h
Temps méridien	L,M,J,V	11h30-13h30
Temps du soir	L,M,J,V	16h-17h30

Accueil extrascolaire	Période	Horaires
Mercredi matin	Toute l'année*	8h-12h
Mercredi midi	Toute l'année*	12h-14h
Mercredi après-midi	Toute l'année*	14h-17h
Vacances scolaires	Toute ou partie de la semaine	8h-17h

*Hors vacances scolaires

Figure 32 – Les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire à Saint-Pierre

2.

2.3.2.1. Le temps du matin

Le temps du matin correspond au temps périscolaire précédant le début de l'école, soit de 7h à 8h pour la plupart des établissements (ce temps pouvant débuter à 7h10 ou se terminer à 7h50 dans certaines écoles).

Il ressort des entretiens passés avec les acteurs qu'il s'agit davantage de **surveillance d'enfants**, sans activités spécifiques proposées.

Alizées du Cap	Garderies Régionales Connectées
<ul style="list-style-type: none"> o Edith Piaf o Evariste de Parry o Charles Cros o Jacques Prévert 	<ul style="list-style-type: none"> o Benjamin Moloïse o Pablo Picasso o Raphaël Barquissseau o Isnelle Amelin

Figure 33 – Ecoles concernées selon l'opérateur

Les principaux opérateurs proposant ce mode de garderie sont le CCAS, Les Garderies Régionales Connectées, Les Alizées du Cap.

37 écoles sur les 42 de la Ville de Saint-Pierre proposent ce type de service, qui couvre donc 88% des écoles de la commune. Ainsi, 88% des écoles disposent d'une garderie le matin.

L'offre semble correspondre à la demande de ce service dans les écoles équipées, d'après les retours des entretiens avec les acteurs. Toutefois, il serait intéressant **d'étudier les effectifs et les informations sur les éventuelles listes d'attente pour confirmer ce point.**

Au niveau de la tarification, **des distorsions importantes de prix sont observées**, selon les opérateurs qui proposent ce service. En effet, les associations proposent des tarifs plus élevés et non indexés sur le revenu des ménages, tandis que le CCAS prend en compte les quotients familiaux.

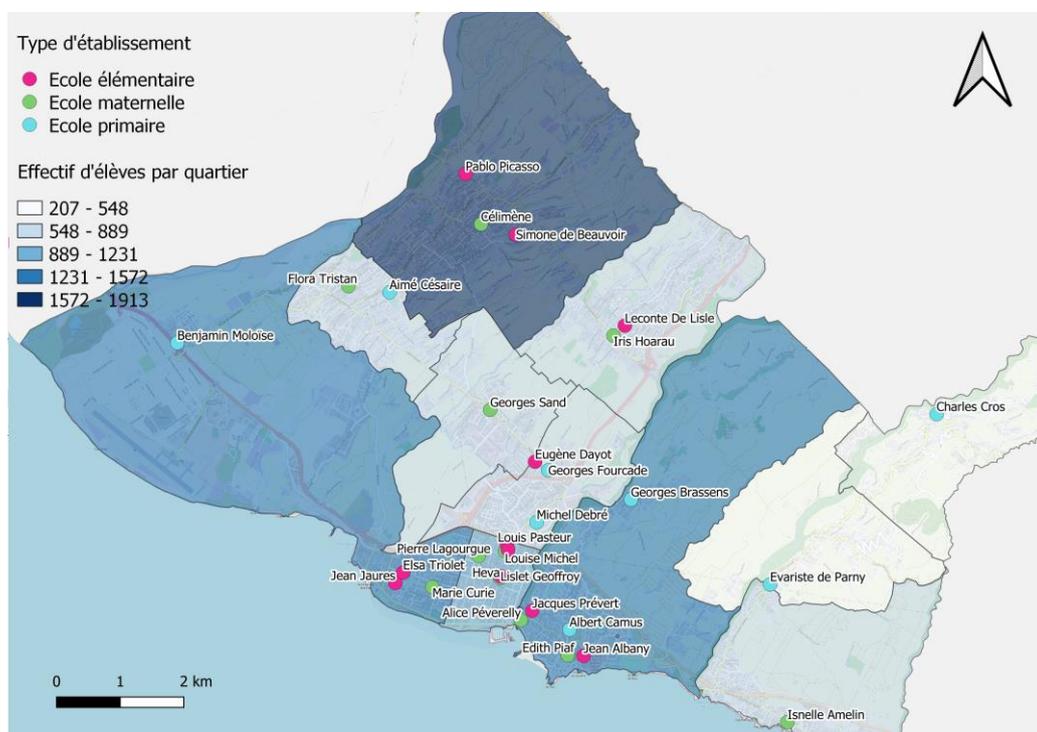


Figure 34 – Répartition territoriale des écoles disposant d'une garderie

La répartition géographique des garderies le matin apparaît bien répartie géographiquement. Certaines écoles où opèrent des associations proposant des tarifs plus élevés sont situées dans des quartiers peu favorisés : **Charles Cros**, **Benjamin Moloïse** ou **Pablo Picasso** notamment.

2.

2.3.2.2. Le temps méridien

Le temps méridien débute pour chaque école de la Ville de Saint-Pierre à 11h30 pour se terminer à 13h30. A saint-Pierre, environ 90% des enfants des écoles mangent à la cantine le midi et restent donc sur le temps méridien à l'école.

Sur les 41 écoles publiques de la Ville, 13 écoles proposent des activités sur le temps méridien, soit 30% des établissements. Les principaux opérateurs proposant ces activités sont l'OSTL, les services municipaux (Ecole Municipale des Sports, service culturel), des associations.

Les activités proposées peuvent être sportives (Jeux sportifs, Hip Hop), éducatives (cours d'anglais, environnement), culturelles (peinture).

Le quartier de Bois d'Olives, labellisé Cité éducative, dispose de fait 20k€ pour les élèves de ce quartier pour les activités du temps méridien, financées par le Contrat de Ville.

Les activités sont complètes très rapidement, avec des listes d'attente importantes, reflétant **une insuffisance de places par rapport aux besoins**, et un déséquilibre entre l'offre et la demande. Pour les activités proposées par la commune, un roulement est effectué à la fin du premier trimestre : si des élèves inscrits ne viennent finalement pas aux activités ils sont remplacés par des élèves sur liste d'attente.

Le déséquilibre entre l'offre et la demande s'explique principalement par un manque de moyens matériels et humains :

- **Un manque de personnel disponible et ne pouvant satisfaire le taux d'encadrement demandé pour ce type d'activités.** Les acteurs de la Ville de Saint-Pierre évoque un « **gardiennage** » des enfants, avec des agents qui surveillent simplement les élèves sur ces temps, sans leur proposer d'animations ou activités. Ce manque d'encadrement est également pointé pour la surveillance des enfants, favorisant les incidents.
- **Un manque de salles disponibles** et pour certaines écoles d'infrastructures proches (notamment pour emmener les élèves dans des aménagements sportifs), et un **problème de mutualisation des locaux**.

La problématique de la **chaleur** sur le temps méridien limite la pertinence des activités sportives sur ces heures de la journée.

La durée de la pause est de deux heures, et est longue pour les enfants, qui reviennent souvent énervés en classe à 13h30. **Des incidents** (bagarres, harcèlement, etc.) peuvent intervenir sur ces temps, et notamment sur la dernière demi-heure, d'après les retours du personnel de terrain.

Malgré tout, les enfants auditionnés **trouvent la durée de la pause adéquate**, et ne semblent pas intéressés par des activités supplémentaires sur le temps méridien.

2.

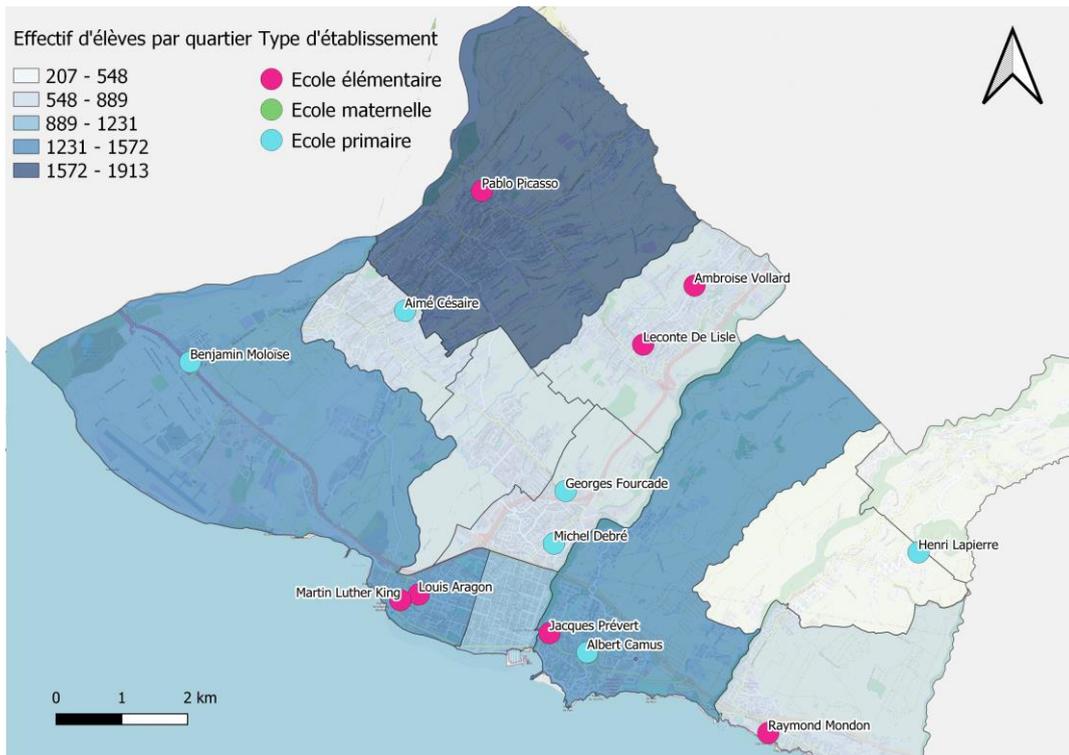


Figure 35 – Répartition territoriale des écoles offrant des activités sur le temps méridien

La répartition géographique des écoles proposant des activités sur le temps méridien apparaît équilibrée sur le territoire.

2.

2.3.2.3. Le temps du soir

Le temps du soir correspond au temps périscolaire qui fait suite à la fin de l'école, soit de 16h à 17h30 ou 17h45 suivant l'établissement.

De même que les garderies du matin, **37 écoles sur 41** proposent ce type de service, soit 88% des écoles. Il s'agit principalement de **surveillance d'enfants**, sans activités spécifiques proposées.

Le dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) vise à accompagner les enfants à besoins spécifiques et à la parentalité. Il s'inscrit en complémentarité des activités des accueils périscolaires et dans la continuité de l'action de l'école, en proposant de l'aide aux devoirs sur le temps du soir dans plusieurs écoles de la commune. **Cet accompagnement semble peu utilisé sur le territoire et est donc à mieux exploiter sur davantage d'écoles.**

Les principaux opérateurs proposant un mode de garderie sont le CCAS, Les Garderies Régionales Connectées, l'OSTL, Les Alizées du Cap.

L'OSTL est le principal opérateur proposant des activités en sortie d'école, principalement sportif : jeux de raquette, natation, VTT, trottinettes, etc. Seules 5 écoles sont concernées.

Le constat sur la tarification est le même que pour le temps du matin, avec des **inégalités importantes en termes de tarifs selon l'opérateur concerné**. L'OSTL, à l'instar du CCAS, indexe ses grilles tarifaires aux revenus des parents.

Un nombre important de parents souhaiteraient que ce temps soit **prolongé jusqu'à 18h dans toutes les écoles**, mais la fermeture des établissements à 17h30 voire 17h45 complique cette demande. Cette prolongation impliquerait donc une fin de service plus tardive pour les agents de nettoyage des écoles.

Grille tarifaire OSTL		Grille tarifaire CCAS		
Quotient familial CAF	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi (16h-17h30)	Quotient familial	Rentrée Août à Décembre	Rentrée Janvier à Juillet
<450	30€ année scolaire ou 20€ à partir de janvier	< 500 €	80 €	120 €
de 451 à 1342	40€ année scolaire ou 30€ à partir de janvier	De 500 € à < 750 €	90 €	135 €
1343 et plus	50€ année scolaire ou 40€ à partir de janvier	De 750 € à < 1000 €	100 €	150 €
		De 1000 € à < 1250 €	110 €	165 €
		De 1250 € à < 1500 €	120 €	180 €
		De 1500 € à < 1750 €	130 €	195 €
		De 1750 € à < 2000 €	140 €	210 €
		2000 € et plus	150 €	225 €

Grille tarifaire GRC	Grille tarifaire Marmailles Mont Vert (tarif mensuel)	
540€ par an lissés sur 9 mois, soit 60 € par mois	Forfait matin	45 €
	Forfait soir*	46 €
	Forfait matin et soir	47 €

Figure 36 – Grilles tarifaires des garderies et activités de matin et du soir selon les opérateurs (2023/2024)

2.

2.3.2.4. Le Mercredi

Les « **Mercredi Jeunesse** » correspondent à l'accueil le mercredi, hors vacances scolaires, des élèves de la Ville de Saint-Pierre. En 2023, 554 enfants sont accueillis par le CCAS, de 7h30 à 16h et 189 enfants par l'OSTL, de 8h à 12h.

D'autres associations offrent également cet accueil : A Zot Basket à Edmond Albius, les Garderies Régionales Connectées à Aimé Césaire.

Le service sport intervient sur toute la journée pour les enfants de 3 à 11 ans sur différents quartiers.

La participation financière des familles se fait en fonction du quotient familial pour l'OSTL et le CCAS. Pour les autres opérateurs il n'y a pas de différenciation réalisée.

Pour les activités de l'OSTL, **il n'y a pas de prise en charge du temps méridien**, ce qui complique beaucoup l'emploi du temps des parents qui travaillent, instaurant des inégalités entre les parents avec et les parents sans emploi.

On relève **un déséquilibre de la demande par rapport aux capacités d'accueil**, avec des listes d'attente importantes et des effectifs qui se remplissent très rapidement. Il est à noter que le service de Protection Maternelle et Infantile n'autorise pas forcément l'accueil en école pour le périscolaire.

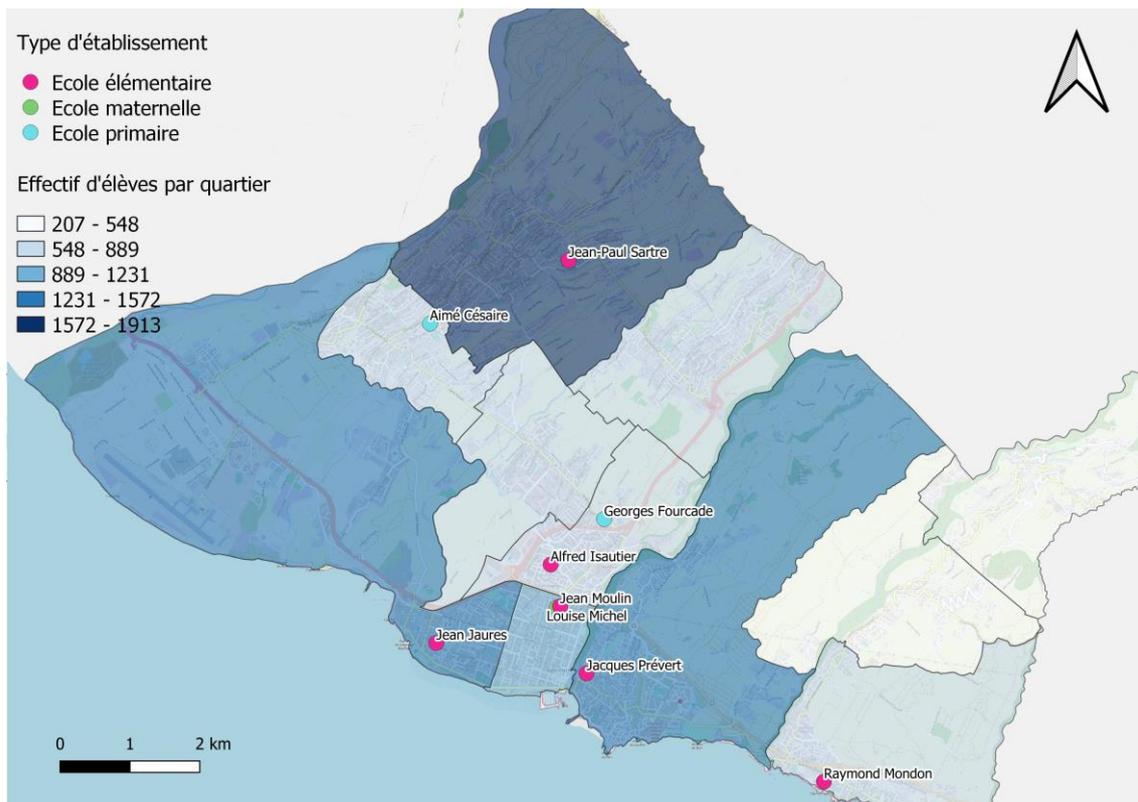


Figure 37 – Répartition territoriale des écoles avec activités le Mercredi

La répartition des écoles proposant des activités le mercredi montre **l'éloignement de nombreuses familles de ces services, notamment celles de Pierrefonds et de Montvert Les Hauts**, tandis que les quartiers centraux concentrent la majeure partie de ce type d'activités.

2.

Grille tarifaire OSTL	
Quotient familial CAF	Mercredi (8h-12h ou 8h-15h)
<450	20€ année scolaire ou 15€ à partir de janvier
de 451 à 1342	30€ année scolaire ou 20€ à partir de janvier
1343 et plus	40€ année scolaire ou 30€ à partir de janvier

Grille tarifaire GRC			
Abonnement mensuel / enfant	Horaires	Mois à 4 mercredis	Mois à 5 mercredis
Journée	7h30-17h30	112 €	140 €
Matinée	7h30-12h30	70 €	87,50 €
Après-midi	13h30-17h30	56 €	70 €
Accueil occasionnel/enfant	Horaires	Coût occasionnel	
Journée	7h30-17h30	40 €	
Matinée	7h30-12h30	22,50 €	
Après-midi	13h30-17h30	18 €	

Grille tarifaire CCAS (tarif mensuel)		
Quotient familial	Familles communales	Familles Hors commune
< 400 €	5 €	8 €
De 400 € à < 550 €	6 €	9,50 €
De 550 € à < 700 €	7 €	11 €
De 700 € à < 850 €	8 €	12,50 €
De 850 € à < 1000 €	9 €	14 €
De 1000 € à < 1150 €	10 €	15,50 €
De 1150 € à < 1300 €	11 €	17 €
De 1300 € à < 1450 €	12 €	18,50 €
Plus de 1450 €	13 €	20 €

Figure 37 – Grilles tarifaire des Mercredi Jeunesse selon les opérateurs

2.

2.3.2.5. Les vacances scolaires

Durant les vacances scolaires, certains acteurs proposent des accueils aux jeunes saint-pierrois. C'est le cas du CCAS et de l'OSTL, qui propose un accueil du lundi au vendredi, de 7h à 16h.

Les enfants bénéficient d'un programme d'activités spécifiques adapté à leur tranche d'âge (3-6 ans / 6-9 ans / 10-17 ans)

Le CCAS propose également des séjours vacances, hors du Département, qui permettent aux familles à revenu modeste d'offrir des vacances à leur enfant à moindre coût.

Des **besoins d'accueil jusqu'à 17h30** sont remontés de la part des parents. La demande est importante par rapport aux capacités d'accueil, avec des listes d'attentes importantes et des effectifs qui se remplissent vite.

Toutefois, **cette demande est inégalement répartie sur le territoire** : Dans le quartier de Bois d'Olives la demande est très faible : 70% des enfants du centre aéré ne viennent pas de ce quartier. **Un manque d'habitude et/ou de connaissance des dispositifs** de la part des parents, des **difficultés de mobilité et de financement** sont les principales hypothèses explicatives.

PLANNING PREVISIONNEL JUILLET/AOUT 2023 --- ACM maternel Charles Cros				
Lundi 17 juillet	Mardi 18 juillet	Mercredi 19 juillet	Jeudi 20 juillet	Vendredi 21 juillet
Faisons connaissance  Temps calme (sieste, contes, jeux d'éveil) Activités manuelles, danse, chant	Visite du Jardin de la pointe  Temps calme (sieste, contes, jeux d'éveil) Activités manuelles, danse, chant	Jeux sportifs Domaine Vidot Temps calme (sieste, contes, jeux d'éveil) Activités manuelles, danse, chant	Fabrication de masque  Temps calme (sieste, contes, jeux d'éveil) Activités manuelles, danse, chant	Visite Maison du volcan et pique-nique 
Lundi 24 juillet	Mardi 25 juillet	Mercredi 26 juillet	Jeudi 27 juillet	Vendredi 28 juillet
Danse d'ici et d'ailleurs  Temps calme (sieste, contes, jeux d'éveil) Activités manuelles, danse, chant	Création d'instrument de musique  Temps calme (sieste, contes, jeux d'éveil) Activités manuelles, danse, chant	Littoral de grand-Bois et pique-nique  Temps calme (sieste, contes, jeux d'éveil) Activités manuelles, danse, chant	Petit-déjeuner animé "Chantons tous ensemble"  Temps calme (sieste, contes, jeux d'éveil) Activités manuelles, danse, chant	Grand Jeu  Temps calme (sieste, contes, jeux d'éveil) Activités manuelles, danse, chant
Lundi 31 juillet	Mardi 1er août	Mercredi 2 août	Jeudi 3 août	Vendredi 4 août
Visite du calbannon 	Visite Kelonia et pique-nique 	Journées "Tous déguisés: tenue d'ici et d'ailleurs" 	FIN des activités Temps calme (sieste, contes, jeux d'éveil) Activités manuelles, danse, chant	Journée festive + spectacle 

Figure 38 - Planning prévisionnel d'ACM maternel Charles CROS pour les vacances d'hiver 2023 – Source : Site de la mairie de Saint-Pierre

2.

Grille tarifaire CCAS – ressortissant de la commune					Grille tarifaire CCAS – résidents hors commune				
	REUNION		OCEAN INDIEN	METROPOL E - EUROPE		REUNION		OCEAN INDIEN	METROPOL E - EUROPE
Quotient familial	Camps ado	Séjour vacances	Séjour vacances	Séjour vacances	Quotient familial	Camps ado	Séjour vacances	Séjour vacances	Séjour vacances
Moins de 650 €	10 €	15 €	40 €	45 €	Moins de 650 €	13 €	20 €	53 €	60 €
De 650 € à moins de 900 €	13 €	20 €	50 €	57 €	De 650 € à moins de 900 €	18 €	28 €	68 €	75 €
De 900 € à moins de 1 150 €	16 €	25 €	60 €	69 €	De 900 € à moins de 1 150 €	23 €	35 €	83 €	90 €
De 1 150 € à moins de 1 650 €	20 €	30 €	70 €	81 €	De 1 150 € à moins de 1 650 €	28 €	43 €	98 €	105 €
1 650 € et plus	24 €	35 €	80 €	93 €	1 650 € et plus	33 €	50 €	113 €	120 €

Grille tarifaire OSTL		
Quotient familial CAF	Participations familiales	
	Familles communales	Familles hors communes
<366	35€ le séjour	60€ le séjour
de 367 à 670	45€ le séjour	70€ le séjour
de 671 à 976	60€ le séjour	85€ le séjour
de 977 à 1342	70€ le séjour	95€ le séjour
1343 et plus	90€ le séjour	120€ le séjour

Figure 39 – Grilles tarifaires de l'extrascolaire selon les opérateurs

2.3.2.6. Accueil périscolaire et extrascolaire – Enfants à besoins particuliers

Les écoles de la Ville de Saint-Pierre compte **17 classes ULIS**, qui concerne environ 250 enfants. Ces enfants ont des besoins différents selon le handicap porté.

L'aménagement des espaces scolaires pour accueillir les enfants porteurs de handicap est prévu de 2019 à 2028, avec un calendrier défini pour les travaux pour chaque école, qui suit son cours sans retard.

L'éducation Nationale prend en charge les AESH (Accompagnement des Elèves en situation de Handicap) à 100%, qui sont 199 sur la commune de Saint-Pierre, dont 138 sont mobilisés sur le temps méridien.

Il manquerait 42 AESH sur les écoles de la commune.

Il n'y a pas d'activités proposées adaptées à ces enfants. Les enfants porteurs de handicap sont ainsi souvent livrés à eux-mêmes sur le temps méridien, ou récupérés par leurs parents, sans forcément être ramenés pour le temps scolaire de l'après-midi.

La notification d'un enfant est censée couvrir tous les temps, scolaire et périscolaire. Il pourrait être envisagé de **mieux répartir les heures d'accompagnement** sur tous les temps (et non seulement scolaire).

Verbatim : « Le temps périscolaire n'est pas inclusif » (personnel de terrain)

2.

2.3.2.7. Accueil péri et extrascolaire – Le constat d'un manque d'encadrement

Pour chaque temps périscolaire étudié (matin, méridien, soir), **un manque d'encadrement explique le manque d'activités et le déséquilibre entre l'offre et la demande.**

Ainsi, le personnel de l'OSTL ou de la collectivité sont souvent mobilisés pour faire de la surveillance à la place d'animer des activités, qui demandent une bien plus forte mobilisation de personnel. Cela peut conduire à **une baisse de valorisation du travail du personnel concerné**, qui ne réalise pas les missions pour lesquelles il est employé.

Dans certaines écoles d'autres agents municipaux comme le jardinier sont mobilisés.

Ce déficit d'encadrement participe également à **l'augmentation des incidents**, les élèves étant moins surveillés.

Ce constat est aggravé par la **pyramide des âges du personnel concerné**, qui est vieillissante, avec de nombreux départs à la retraite à prévoir dans les prochaines années.

Taux d'encadrement des enfants en accueils périscolaire*	Niveau maternelle	Niveau élémentaire
	Un animateur pour 8 mineurs	Un animateur pour 12 mineurs

* Pour des communes n'ayant pas contractualisé de PEDT. Ce taux est abaissé à 1 pour 10 mineurs pour les moins de 6 ans 1 pour 14 mineurs pour les élèves en classes élémentaires

2.3.2.8. Accueil péri et extrascolaire – financements

Des subventions communales, à hauteur de 8 ou 9 M€ par an, sont versées aux associations. **Ces subventions ne sont néanmoins pas versées de manière coordonnée**, notamment entre les services sport, culture, contrat de Ville, etc. Il est relevé un enjeu de mieux flécher ces subventions pour adapter l'offre aux besoins des écoles.

Le contrat de Ville, qui dispose d'une enveloppe (de la commune et de l'Etat). Il finance notamment les activités de la pause méridienne sur les établissements en proposant, ainsi que les actions de la Cité éducative de Bois d'Olivés (400k€ de financement annuel supplémentaire sur les écoles de ce quartier)

La CAF participe au financement, qui cofinance les activités agréées par la DRAJES, en participant selon les heures d'accompagnement proposées.

Les fonds propres des opérateurs viennent compléter les plans de financements des activités.

Certaines associations éprouvent **des difficultés à monter les dossiers de demandes de subventions ou d'aide de la CAF**, ces démarches étant parfois trop « lourdes » à porter pour certaines structures. Certaines de ces structures ne répondent par ailleurs pas aux critères d'éligibilité pour ces financements. Ce manque à gagner diminue la qualité et/ou le volume de leurs prestations et se répercute sur leur tarification.

2.

2.3.2.9. Accueil péri et extrascolaire – synthèse

SYNTHESE



Une insuffisance d'accueil observé sur tous les temps du périscolaire et de l'extrascolaire

Un déséquilibre entre l'offre et la demande d'accueil péri et extrascolaire est relevé parmi les écoles de la Ville. Le manque d'espace, de lieux aux abords des écoles et de personnel semblent être les principale causes à cette insuffisance. La non-inclusion des enfants handicapés dans les dispositifs proposés sur ces temps est également à souligner.



Une durée de la pause méridienne à questionner

La durée de la pause méridienne, de deux heures, est remise en question par beaucoup d'acteurs, notamment du fait que peu d'activités sont proposées sur ces temps. Faut de personnel suffisant, la surveillance des enfants est souvent plus dure à gérer et favorise les incidents sur ces temps.



Des inégalités à souligner sur l'offre existante

Des inégalités d'accessibilité aux services (notamment de garderie) sont relevées, liées à une tarification différente de ces modes de garde selon l'opérateur (association, CCAS, OSTL) qui ne prennent pas toujours en compte les revenus des parents. De même, les horaires des activités (notamment le mercredi), renforcent les inégalités entre les parents qui travaillent et qui ne travaillent pas. Enfin, la répartition territoriale pour certains services montre que certains quartiers disposent de moins d'offre en accueil péri et extrascolaire, diminuant l'accessibilité de ces services pour les familles concernées.



Un manque de coordination entre les acteurs diminuant la pertinence et la lisibilité de l'offre

Les acteurs concernés (associations, collectivité, éducation nationale, etc.) semblent travailler « en silo », notamment sur les mises à disposition d'espaces, la mobilité du personnel, la coordination des activités sur les différents temps, réduisant la pertinence et la qualité des services proposés.

2.3.3. Les activités de sport et de loisirs

2.3.3.1. Les associations du territoire par type d'activités proposées

Quartier	Nom	Activités sportives	Activités culturelles	Autres
Pierrefonds	Canal Saint Etienne de Pierrefonds	X		X
Terre Sainte	Les Alizés du Cap de Terre-Sainte	X	X	X
Ravine Blanche	Case Marmailons			X
Mont Vert Les Bas	Mouvement associatif Terre Rouge Les Hauts (MATRH)	X		X
Ravine des Cabris	Réseau d'Education à l'Interlocuteur - Océan Indien		X	
Ravine des Cabris	SA A NOU SA		X	X
Les Casernes	Association des jeunes de Saint-Pierre	X	X	X
Ravine des Cabris	La p'tite scène qui bouge		X	
Terre Rouge	Formation animation insertion réunion		X	X
Ravine Blanche	Zen la Kour La Ravin Blans	X	X	X
Condé Concession	Air Trois Air	X	X	X
Ravine des Cabris	Fee Mazine		X	
Pierrefonds	Réseau d'Education à L'interculturel - Océan Indien		X	
Ravine des Cabris	Association Juge Pa Nou		X	X
Ravine des Cabris	Association Juge Pa Nou		X	X
Terre Rouge	La voie contée		X	
Ravine des Cabris	Street Art-my		X	
Ligne Paradis	Amicale Laïque de l'école Eugène Dayot	X	X	
Ravine des Cabris	Garderie périscolaire Isnelle Maelin			X
Centre-ville	Amicale Laïque Raphaël Barquisseau	X	X	
Tous quartiers	Office des Sports et du Temps Libre (OSTL)	X		
Terre Sainte	Association des femmes de marins pêcheurs de Saint-Pierre		X	X
Ravine des Cabris	Bois d'O Avenir			

2.

Etang Salé Les bains	Ecran Jeunes		X	
Terre Sainte	Association Alon Fe Bouge		X	
Grand Bois	Groupe d'entraide et de participation aux projets des habitants (G.E.P.P.HH)			X
Grand Bois	Association musicale, artistique et culturelle Bann Dalon		X	
Ravine Blanche	Ansamb Pou Nout Tout	X	X	X

Figure 40 – Liste des associations présentes sur le territoire selon les activités proposées

Il y a plus d'activités culturelles proposées que d'activités sportives de la part des associations. Des thématiques comme **l'apprentissage de la citoyenneté** reviennent également dans plusieurs offres associatives.

Si les associations semblent relativement bien réparties sur le territoire, il est remonté lors des entretiens une **méconnaissance de l'existence des associations de quartiers périphériques**, ainsi qu'une **concentration de ces associations vers le centre-ville** de la commune.

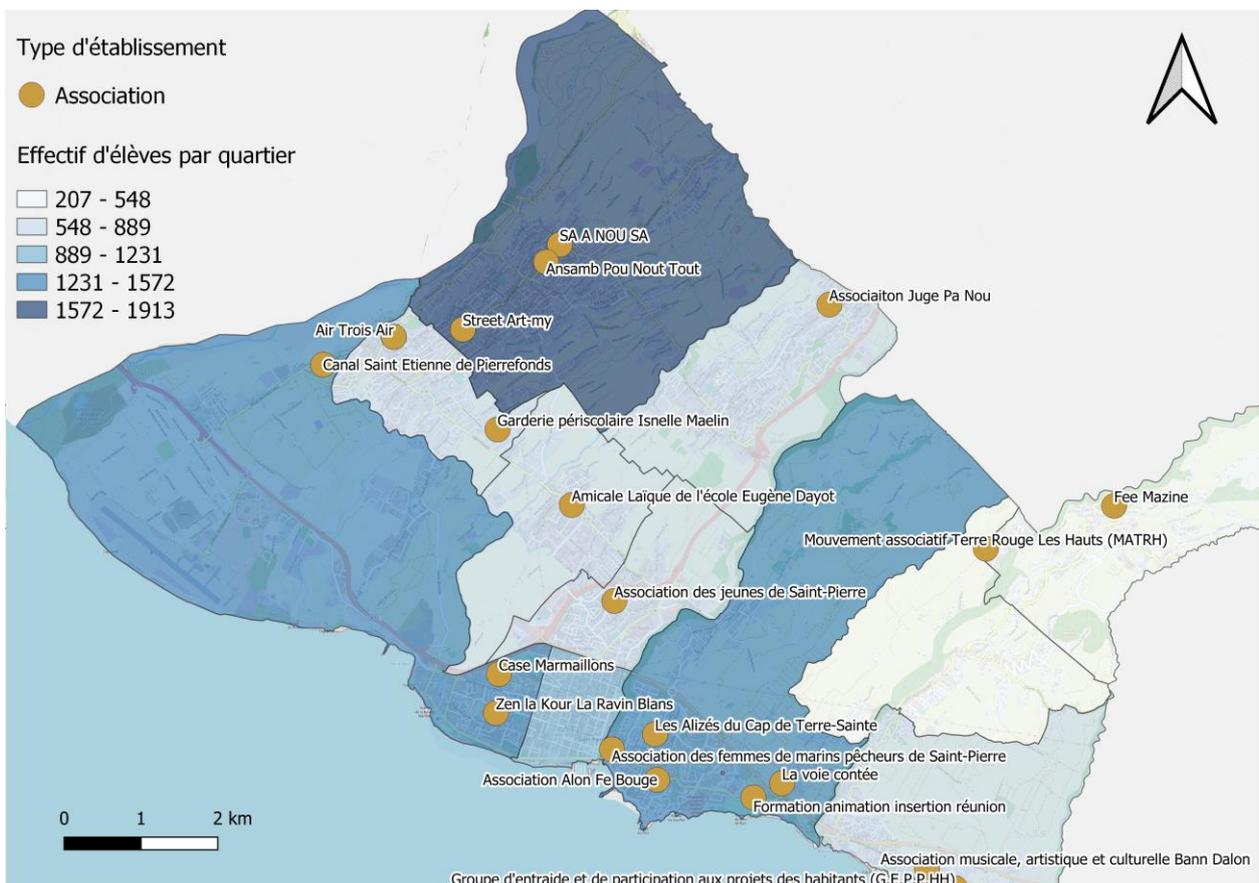


Figure 41 – Répartition territoriale des associations proposant des activités de sport et de loisirs

Certains quartiers disposent de moins d'associations implantées, comme les quartiers de Mont Vert, ou Pierrefonds. La concentration d'associations vers les quartiers du centre-ville et de Terre-Sainte est également à relever.

2.

2.3.3.2. Activités péri et extrascolaire – Le sport

Les gymnases sont occupés principalement par des associations sportives, qui sollicitent les créneaux auprès de la collectivité.

Quartier	Équipement
Terre Sainte	Gymnase Nelson Mandela
Centre-Ville	Gymnase Casabona
Ravine des Cafres	Gymnase Gaston Richardson
Bois d'Olives	Gymnase de Bois d'Olives
Condé Concession	Gymnase Ligne des Bambous
Ravine des Cabris	Gymnase de ravine des Cabris
Casernes	Stade des Casernes
Bois d'Olives	Stade de Bois d'Olives
Ravine des Cafres	Stade de Ravine des Cafres
Mont Vert Les Hauts	Stade de Mont Vert les Hauts
Pierrefonds	Plateau de football de Pierrefonds
Ligne Paradis	Stade Gaël Esther
Ravine Blanche	Beach municipal
Ravine Blanche	Skatepark municipal
Ligne Paradis	Salle Boulaki
Terre Sainte	Salle Pave
Centre-ville	Base nautique municipale

Les écoles utilisent parfois les infrastructures pour des activités sur la pause méridienne (exemples de l'école Charles Cros sur le stade de Mont Vert les Hauts, ou de Benjamin Molôise sur le stade de Pierrefonds), mais les écoles ne disposant pas d'infrastructures proches ne peuvent pas proposer ce type d'activités aux élèves.

S'agissant des temps du soir, certains équipements sont rapidement pris par les associations, il n'y a pas ou peu de créneaux pour offrir des activités aux élèves sur ce temps.

Toutefois, en étudiant les plannings d'occupation de ces infrastructures, pour une grande partie d'entre eux de nombreux créneaux restent disponibles et pourraient être mobilisés pour des activités périscolaires.

Figure 42 – Équipements sportifs par quartier

Des besoins en activités de natation en piscine et/ou en lagon sont remontés au cours des entretiens. En effet, en arrivant en 6^{ème}, 65% des saint-pierrois ne savent pas nager.

► L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Rattachée au service des Sports, l'École Municipale des Sports a pour vocation de proposer principalement aux enfants de 3 à 11 ans de la commune et de l'Intercommunalité un éventail d'activités d'éducation sportives.

La structure fonctionne sur **des unités d'apprentissage complètes réparties en 5 cycles** (de 6 à 12 séances à sur le rythme de l'année scolaire (Mercredis et Samedis). Les séances sont encadrées par des agents municipaux diplômés pour le sport enseigné. 250 élèves de Saint-Pierre ont été bénéficiaires en 2022-2023.

2.

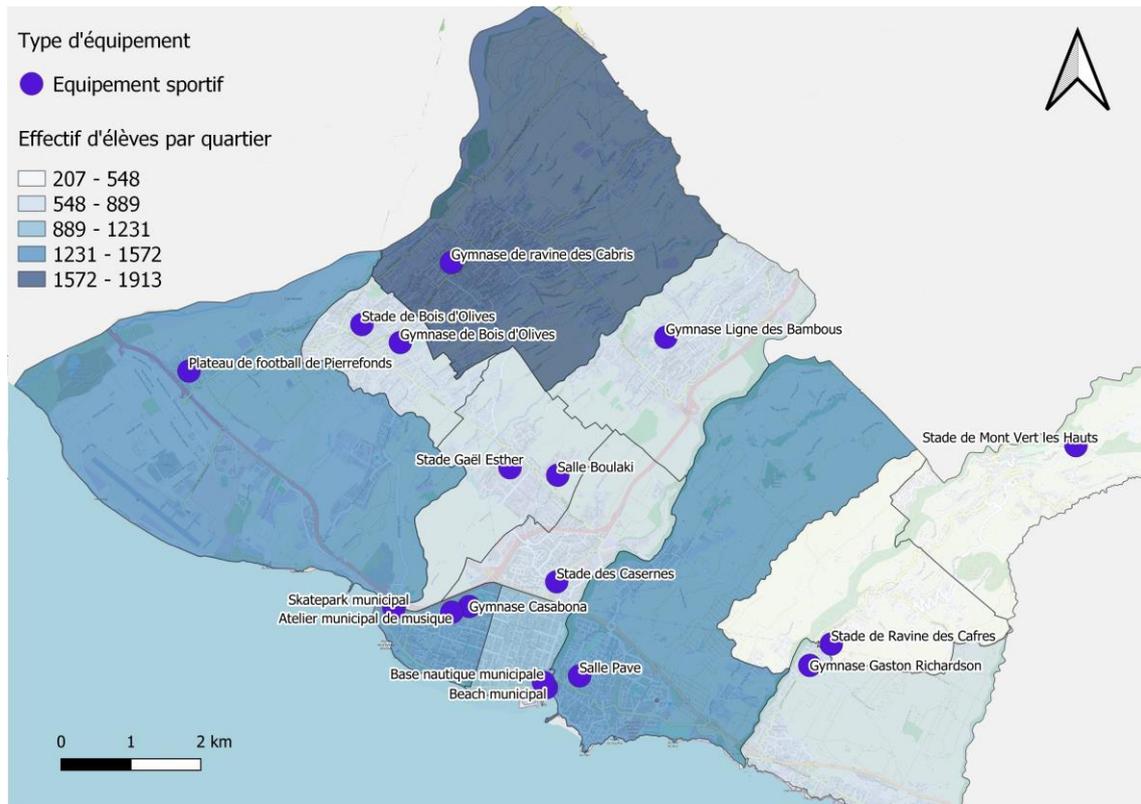


Figure 43 – Répartition territoriale des équipements sportifs

Certains quartiers comme Pierrefonds dispose de peu d'équipements sportifs au regard de la population de ces quartiers. Les familles habitant les Hauts de la Ravine des Cabris n'ont de même pas d'accès rapide à ce type de structures.

2.

2.3.3.3. Activités péri et extrascolaire – Les activités culturelles

Des **Ateliers vacances** sont proposés à l'Espace Moulin à Café durant les vacances scolaires. Un réseau de lecture publique propose dans ces équipements des activités récurrentes, telles que Bébés Lecteurs, le Ciné Marmailles, des jeux de société, le Club Manga, avec une gratuité des services.

Le service culturel de la mairie propose par ailleurs plusieurs activités culturelles à destination des enfants :

- **L'atelier de musique** est un équipement destiné à l'enseignement et à la pratique de la musique dès l'âge de 6 ans.
- **Les ateliers de pratiques artistiques** (dans 3 quartiers) fonctionnent principalement dans le temps scolaire, avec des stages de vacances dans certaines disciplines

Enfin, le Cinéma Moulin à Café propose une **programmation hebdomadaire** et accueille également des festivals en direction du jeune public.

Sur les ateliers de musique, la demande est très forte par rapport à l'offre, avec plus d'une centaine d'enfants sur liste d'attente, sans publicité de la part de la commune.

Les horaires des équipements culturels ne semblent pas adaptés aux temps scolaires et sont limités, ne permettant pas aux élèves de profiter pleinement de ces structures.

Il y a également l'existence de maisons de quartiers / Centre d'Animation Socio-Educatif (CASE) qui ne sont pas exploitées et qui peuvent accueillir des activités culturelles.

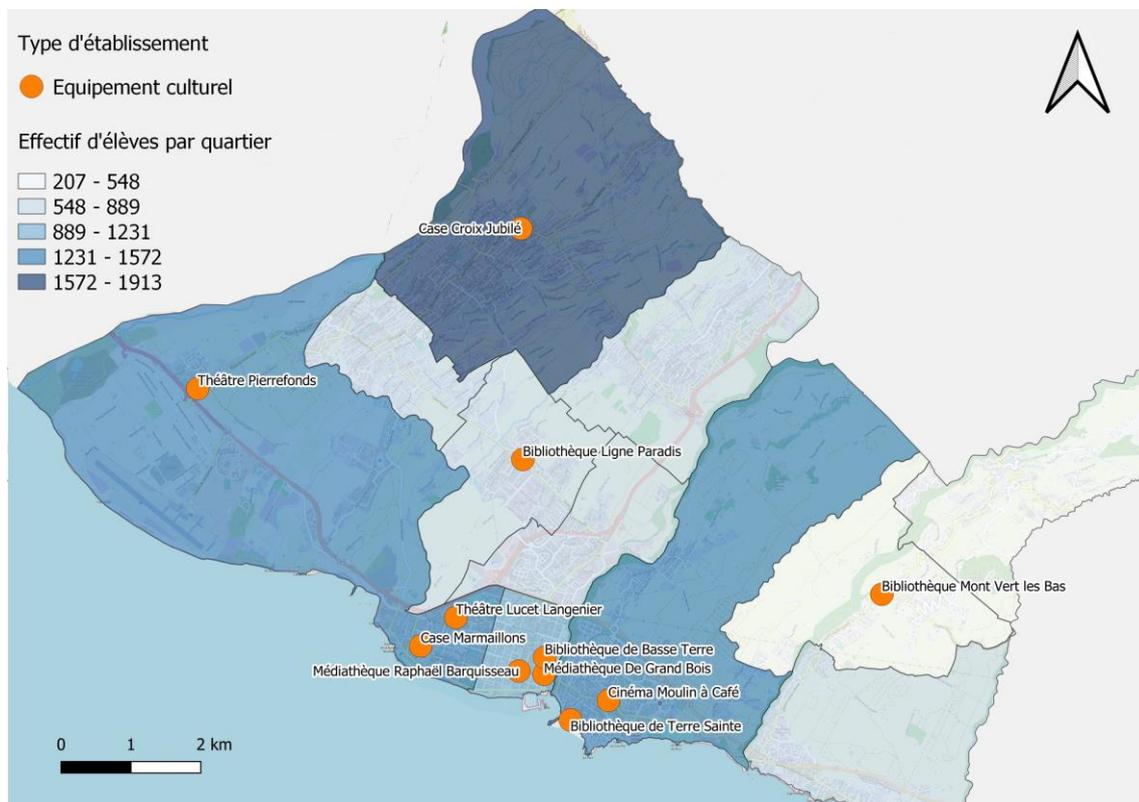


Figure 44 – Répartition territoriale des équipements culturels

Les équipements culturels sont très concentrés autour du centre-ville de la commune. A l'inverse, les quartiers de Grand Bois, Bois d'Olivés, les Hauts de la Ravine des Cabris et Mont Vert les Hauts sont éloignés de ce type de structures et des services proposés.

2.

2.3.3.4. Activités des associations et localisation des équipements – synthèse

La répartition territoriale des activités de sport et de loisirs apparaît déséquilibrée, avec des quartiers sans ou avec peu d'offre associative.

De même, certains quartiers disposent de peu d'équipements ; à disposition des enfants. Ce sont souvent des quartiers éloignés du centre-ville, moins desservi par des transports en commun, Les quartiers en question sont : Grands-Bois, Mont Vert (Bas et Haut), Boissy, Bassin Martin.

A l'inverse, il existe une **forte concentration des associations sur les quartiers du centre-ville et alentours.**

Les associations disent se rapprocher de la demande, afin de remplir leurs effectifs, mais également des équipements disponibles. Cela alimente le déséquilibre observé.

De plus, **le réseau de transport ne permet pas une desserte efficace pour les enfants de ces quartiers**, ce qui diminue l'accessibilité de ces infrastructures pour les enfants concernés.

Ces inégalités sont renforcées par **la proximité ou non au lagon**, où beaucoup d'activités (natation, nautiques) sont proposées.

SYNTHESE



Une forte dynamique associative locale

La Ville dénombre 400 à 500 associations sur le territoire. Les associations étudiées offrent un panel d'activités diversifiés aux jeunes de la commune. Ces activités sont complétées par celles proposées par la collectivité, l'OSTL, le CCAS.



Une demande qui reste importante pour certaines activités

L'offre ne semble pas satisfaire la demande pour certaines activités, notamment culturelles, comme le montre l'atelier de musique municipal, qui attire des jeunes extérieurs de la Ville. L'accès à la pratique instrumentale est donc impacté, avec de longues listes d'attente chaque année.



Une répartition territoriale déséquilibrée

Des inégalités en termes d'équipements sportifs et culturels sont à souligner, avec des quartiers qui ont peu d'infrastructures, notamment Pierrefonds ou Mont Vert (Haut et Bas). De plus, les associations auditées expliquent se rapprocher du centre-ville afin d'y trouver de la demande, et donc délaisse les quartiers plus périphériques, ce qui amplifie les inégalités entre quartiers.



Des équipements sportifs et culturels à mobiliser

Certains équipements sportifs pourraient davantage servir à des activités sur les temps périscolaires, certains créneaux (notamment sur le temps méridien), étant encore disponibles. De même, certaines maisons de quartier ne sont pas encore utilisées à ces fins, et pourraient accueillir des activités culturelles (peinture, lecture, etc.) à destination des enfants. Enfin, les horaires des équipements culturels (bibliothèques, médiathèques, etc.) sont souvent limités et rendent l'accès plus contraints pour les enfants saint-pierrois.

2.4. Conclusions et synthèse du diagnostic



SYNTHESE



Une population-cible importante et socio-économiquement fragile

Les enfants scolarisés dans la commune de Saint-Pierre sont davantage touchés par la pauvreté, le surpeuplement des ménages, le chômage de leurs parents que la moyenne nationale. Cette fragilité est davantage observée dans les quartiers Nord et Ouest de la Ville, où les indicateurs sont les plus défavorables



Une offre insuffisante et qui renforce certaines inégalités

L'offre existante en accueil et activités périscolaires et extrascolaires ne satisfait pas la demande dans les différents temps du périscolaire et de l'extrascolaire. De plus, elle n'apparaît pas équitablement répartie sur le territoire, favorisant l'enclavement de certains quartiers économiquement déjà fragiles, et moins bien desservis par le réseau de transport. Les différences de modes de tarification de ces services renforcent ces inégalités, en diminuant l'accessibilité de ces services à certains parents. L'offre d'activités (pause méridienne et soir) dans certaines écoles et pas d'autres renforce également les distorsions entre quartiers.



Un travail à mener sur l'organisation des temps scolaires et périscolaires

Le rythme des journées scolaires pose débat, notamment sur la pause méridienne, qui semble longue pour les enfants et propice aux incidents. Renforcer les activités sur ces temps semble être une solution, mais les taux d'encadrement imposés nécessiteront une forte mobilisation d'animateurs dédiés.



Un potentiel important pour améliorer l'offre existante et sa lisibilité

La Ville de Saint-Pierre dénombre de nombreuses associations, qui offrent une diversité importante d'activités, mais également de nombreux équipements sportifs et culturels qui s'ajoutent aux espaces dans les écoles de la Ville. Ces atouts peuvent aider à améliorer et renforcer l'offre existante, sa pertinence et sa lisibilité pour améliorer la continuité éducative des enfants saint-pierrois.



Des premières pistes de travail pour formuler les axes stratégiques du futur PEDT

L'ensemble des analyses menées et des données recueillies pour l'élaboration de ce diagnostic permettent de mieux discerner les principaux enjeux de l'offre éducative de la commune de Saint-Pierre, et donc les axes qui articulent le document cadre.

3.

3. UN PROJET TERRITORIAL PARTAGE

3.1. Les partenaires du PEDT

Les partenaires du PEDT sont nombreux et ont tous œuvré à l'élaboration du présent document cadre, grâce à la riche phase de concertation, marquée par une forte mobilisation de tous ces acteurs de la vie éducative des enfants de la Ville.



Figure 45 – Les partenaires du PEDT

3.2. Les axes stratégiques du PEDT

La commune et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de la Ville de Saint-Pierre ont, lors des séminaires de concertation, formulé les axes stratégiques structurant le Projet Educatif de Territoire pour les années 2024 à 2026.

3.

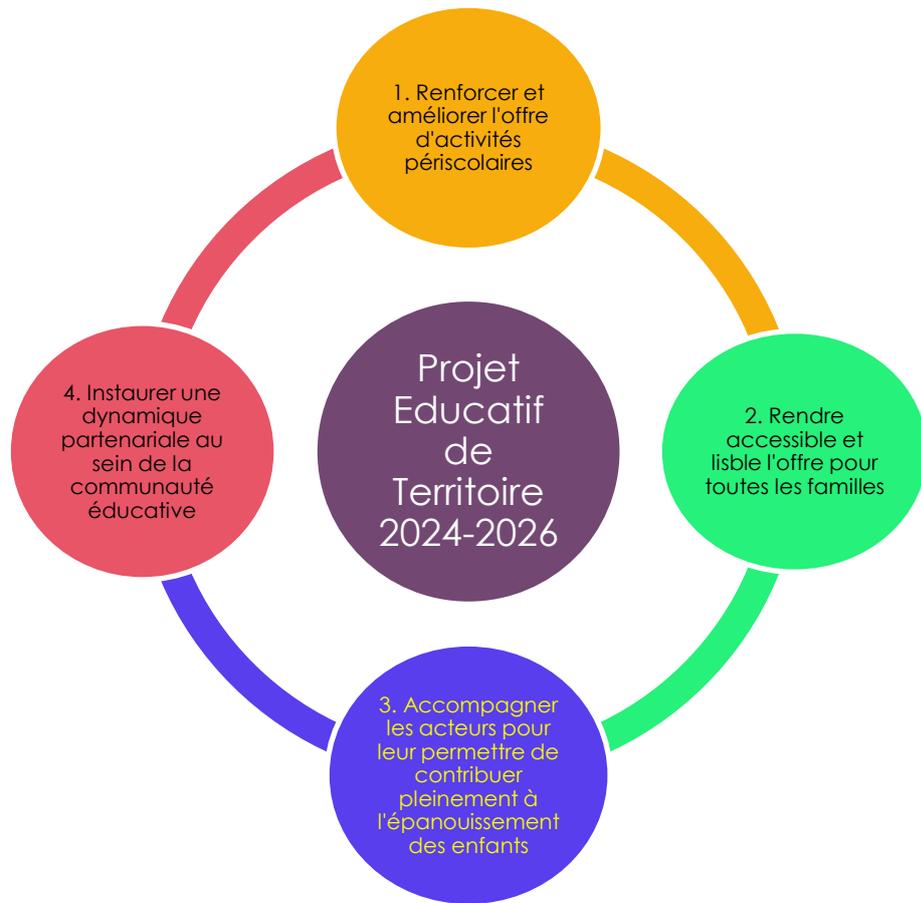


Figure 46 – Les axes stratégiques du PEDT de la Ville de Saint-Pierre

3.

3.2.1. **Axe numéro 1** : Renforcer et améliorer l'offre d'activités périscolaires à destination du public-cible, pour lui permettre de s'épanouir sur chaque temps, dans une logique de parcours

A travers cet axe, l'objectif est de répondre à plusieurs enjeux soulevés lors du diagnostic et de la phase de concertation, notamment sur **le manque d'offres d'activités périscolaire et extrascolaires**, et sur **une répartition inégale de ces activités**.

Les activités éducatives sur ces temps ont pour objet notamment de **développer chez les enfants de nouvelles compétences, au-delà des connaissances scolaires qu'ils pourraient apprendre à l'école**. Par ailleurs, ces activités, notamment sur le temps méridien, permettent à l'élève de se défouler, d'extérioriser d'une manière constructive et épanouissante.

Par ailleurs, cet axe englobe également un renforcement d'activités pour tous, et notamment les enfants porteurs de handicap. En effet, la Ville de Saint-Pierre accorde une grande importance à l'inclusivité des activités proposées, afin qu'aucun enfant ne soit exclu de ces dispositifs.

Plus précisément, les objectifs opérationnels formulés par la communauté éducative sont :

- Améliorer et enrichir l'offre existante avec des activités diversifiées, équilibrées entre les différentes écoles
- Créer du lien entre la commune et établissements en impliquant les inspecteurs, les directeurs, les associations, mais également les crèches, les assistantes maternelles, etc.
- Faire appel ou former le personnel (sur 'l'inclusion et l'accompagnement des enfants à besoin particuliers)
- Renforcer et développer la cohérence entre les différents temps (temps scolaire, péri et extrascolaire)
- Cartographier les dispositifs afin de rationaliser et d'optimiser l'offre
- Proposer un plan mutualisé de formation
- Apaiser le climat de la pause méridienne afin d'instaurer un cercle vertueux
- Favoriser l'engagement et l'implication des enfants et de leurs parents

3.

3.2.2. **Axe numéro 2** : Rendre accessible et lisible l'offre pour toutes les familles

Un déficit de communication et de lisibilité de l'offre éducative de la commune de Saint-Pierre est un point soulevé de nombreuses fois lors des entretiens avec les acteurs et lors des séminaires de concertation.

En effet, l'ensemble des acteurs de la communauté éducative mettent de nombreuses actions en place en faveur des enfants saint-pierrois, mais peinent à coordonner leurs actions, atténuant fortement la lisibilité de l'offre.

Par ailleurs, **la redescente d'informations au sujet de l'offre existante n'est parfois pas optimale**, les familles ayant exprimé une trop faible connaissance des dispositifs déjà en place pour les enfants.

Ainsi, il s'agit pour la commune de Saint-Pierre de créer des mécanismes et des canaux de communication permettant aux familles de comprendre facilement et de naviguer efficacement à travers les différents dispositifs éducatifs disponibles sur le territoire saint-pierrois.

En développant ces différents aspects les autorités locales et les autres acteurs locaux contribuent à un environnement où les familles sont clairement informées et soutenues dans leurs choix éducatifs, ce qui favorise ainsi le bien-être et l'épanouissement des enfants saint-pierrois.

Par ailleurs, il est ressorti du **diagnostic une inégalité de répartition de l'offre sur le territoire**, avec des quartiers moins dotés en activités périscolaires et extrascolaires et en équipements (culturel, sportif, etc.), mais également des tarifications de certaines activités périscolaires non indexées sur le revenu des familles. Ces constats révèlent un inégal accès à l'offre éducative pour les familles saint-pierroise. Le présent PEDT s'engage à rendre cette offre accessible à l'ensemble des familles, quel que soit leur lieu de résidence et/ou leurs revenus financiers.

Les objectifs opérationnels formulés par les acteurs pour cet axe stratégique sont :

- **Mettre à disposition une cartographie et un annuaire des associations du territoire**
- **Mobiliser les relais d'information sur les activités proposées (Internet, brochures, etc.)**
- **Créer une identité visuelle pour le PEDT**
- **Harmoniser les grilles tarifaires**
- **Création d'un guichet unique avec un portail famille**
- **Lancer des appels à projets ciblés par quartier avec une garantie de programmation pluriannuelle**
- **Favoriser la promotion des associations dans toutes les écoles**

3.

3.2.3. **Axe numéro 3** : Accompagner les acteurs pour leur permettre de contribuer pleinement à l'épanouissement des enfants

La collectivité souhaite également placer l'accompagnement des acteurs de la vie éducative comme axe stratégique de son projet Educatif de Territoire. Ces acteurs regroupent notamment les acteurs associatifs, les parents d'élèves, le personnel encadrant, etc.

Les associations jouent un rôle clé dans la diversification et la richesse de l'offre éducative de la Ville, caractérisée par un tissu associatif très dense.

Il semble important de **soutenir ces acteurs et de les accompagner afin qu'ils répondent au mieux aux besoins en termes d'activités péri et extrascolaires pour les enfants saint-pierrois.**

Les associations peuvent être soutenues par la commune à travers des formations, des conseils en communication, des ressources matérielles ou financières, des mises à disposition de locaux, et des opportunités de mise en réseau avec d'autres acteurs du secteur éducatif. **L'objectif est d'aider les associations à mieux structurer leurs activités, à les rendre plus attrayantes pour les familles,** et à renforcer leur capacité à répondre aux besoins éducatifs de la communauté.

Ces accompagnements aux associations pourront se faire en collaboration avec les partenaires du PEDT.

Des formations pourront être également envisagées à une échelle plus large, sous forme **de formations inter catégorielles.** Ces programmes de formation sont conçus pour regrouper des participants provenant de différentes catégories professionnelles, souvent au sein d'une même organisation ou secteur.

Dans le cadre de ce PEDT, ces formations porteraient sur la connaissance des enfants de 3 à 11 ans, et seraient à destination des enseignants, animateurs, ATSEM, personnel de surveillance, parents volontaires, etc. Ce type de formation **permet de valoriser la coopération, de renforcer la cohésion d'équipe, mais également de développer des compétences transversales tout en optimisant des ressources (matérielles et humaines).**

Par ailleurs, **les parents d'élèves font également pleinement partie de la communauté éducative.** Les intégrer de manière proactive et inclusive est un élément essentiel pour renforcer les liens entre l'école et la maison, favoriser un environnement d'apprentissage positif et collaboratif, et améliorer le bien-être et l'épanouissement des enfants saint-pierrois.

Les objectifs opérationnels formulés par les acteurs pour cet axe sont :

- **Encourager la professionnalisation des acteurs associatifs**
- **Utiliser un moyen commun de communication envers les acteurs (ENT One)**
- **Intégrer les parents dans la communauté éducative**
- **Promotion des métiers de l'animation**
- **Former collectivement les différents publics de la communauté éducative**

3.

3.2.4. **Axe numéro 4** : Instaurer une dynamique partenariale au sein de la communauté éducative œuvrant pour la complémentarité et la continuité éducative

Cet axe stratégique vise à **favoriser et développer une dynamique partenariale parmi l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune.**

En effet, la forte mobilisation des acteurs pour la phase de concertation a montré la détermination et la volonté de l'ensemble de la communauté éducative pour œuvrer en faveur de l'épanouissement des élèves : acteurs institutionnels, services de la Ville, partenaires associatifs, parents d'élèves, élèves, etc.

Cet axe s'attache à **conserver et faire grandir cette mobilisation autour de ce projet, en favorisant les conditions de participation des acteurs, et en pérennisant leur concertation.**

Par ailleurs, cet axe renforce le caractère « évolutif » et « progressif » que veut donner la Ville au PEDT. En impulsant une dynamique partenariale entre tous les acteurs autour de ce projet, ce dernier pourra évoluer afin de s'adapter aux réalités et aux changements opérés dans la complémentarité et la continuité éducative pour les enfants saint-pierrois.

Ainsi, le dialogue et la concertation pourra se poursuivre tout au long de la durée du PEDT.

Les objectifs opérationnels de cet axe sont les suivants :

- **Sensibiliser les parents sur une complémentarité éducative pour l'enfant et l'élève**
- **Mise en place d'une gouvernance chargée du pilotage du document cadre (cf. partie 4 du présent document)**
- **Clarifier le domaine de compétence des acteurs**
- **Rendre les parents acteurs : écoute des attentes, proposition de formations et coanimation**
- **Ouvrir les sites scolaires à la communauté éducative**
- **Favoriser le partage d'espaces et des ressources entre les acteurs (crèches, associations)**
- **Créer une instance d'information dédiée à la communauté éducative**
- **Mise en place d'outils d'évaluation du PEDT (Questionnaires, enquête, etc.)**
- **Mise en cohérence des offres périscolaires et extrascolaires sur le territoire**
- **Formation et recrutements de profils type pour rendre la communauté plus active**
- **Rendre l'enfant acteur en le responsabilisant et le sensibilisant sur le parcours éducatif**

3.

3.3. Les objectifs à court terme – Scénarii retenus par la Collectivité

3.3.1. Les activités proposées sur le temps méridien

Ces scénarii reposent sur une hypothèse d'un temps méridien raccourci de 30 minutes par rapport au rythme scolaire actuel en vigueur à Saint-Pierre, et se déroulerait de 12h à 13h30. Le début de l'école serait retardé en compensation de 30 minutes.

Jours	Matinée		Midi	Après-midi	
	Temps périscolaire	Temps scolaire	Temps méridien	Temps scolaire	Temps périscolaire
Lundi	7h-8h	8h-11h30	11h30-13h30	13h30-16h	16h-17h30
Mardi	7h-8h	8h-11h30	11h30-13h30	13h30-16h	16h-17h30
Mercredi	Mercredi Jeunesse				
Jeudi	7h-8h	8h-11h30	11h30-13h30	13h30-16h	16h-17h30
Vendredi	7h-8h	8h-11h30	11h30-13h30	13h30-16h	16h-17h30

Figure 47 – Le rythme scolaire en vigueur à Saint-Pierre

Jours	Matinée		Midi	Après-midi	
	Temps périscolaire	Temps scolaire	Temps méridien	Temps scolaire	Temps périscolaire
Lundi	7h30-8h30	8h30-12h	12-13h30	13h30-16h	16h-17h30
Mardi	7h30-8h30	8h30-12h	12-13h30	13h30-16h	16h-17h30
Mercredi	Mercredi Jeunesse				
Jeudi	7h30-8h30	8h30-12h	12-13h30	13h30-16h	16h-17h30
Vendredi	7h30-8h30	8h30-12h	12-13h30	13h30-16h	16h-17h30

Figure 48 – Le rythme scolaire envisageable (retenu pour la modélisation des scénarii)

3.

3.3.1.1. Rythme des activités

La Ville s'est fixée comme objectif à court terme (rentrée 2024) de proposer deux activités par semaine à 10% des élèves sur le territoire sur le temps méridien. La mise en place de deux activités par semaine positionné prioritairement sur le temps méridien et le soir permettra d'accéder aux financements supplémentaires de la CAF, sur la totalité de la pause méridienne.

Aujourd'hui, un peu moins de 8% des élèves (780) sont concernés par une activité par semaine sur le temps méridien. Le scénario choisi par la commune permet donc d'atteindre plus de 200 élèves supplémentaires et pour un volume accru en activités.

Ainsi, grâce aux subventionnements de la commune et de la CAF, la tarification (modulée selon le quotient CAF) diffère peu pour les familles, relativement à ce qui est proposé aujourd'hui par les opérateurs.

Ce scénario semble ainsi pour la Ville le plus avantageux pour les élèves, tout en restant acceptable pour les familles en termes de tarification.

Concernant le personnel nécessaire, la Ville est favorable à mobiliser en partie des étudiants, de manière structurée et pérennisée, afin d'alléger les coûts de ces activités mais également de participer à l'insertion professionnels des jeunes saint-pierrois (étudiants en STAPS notamment).

Ce volume d'activités a pour vocation de s'amplifier au cours du déploiement du PEDT, afin d'augmenter la part d'élèves concernés par ces activités.

3.

3.3.1.2. Parcours éducatifs

Dans le cadre des activités périscolaires du temps méridien qui sont organisés, **la Ville souhaite proposer des activités d'éveil, de sensibilisation, d'initiation et de découverte au monde artistique, culturel, citoyen et sportif**. Les parcours doivent ainsi contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants en favorisant la continuité éducative et **en développant une approche globale et cohérente des temps de l'enfant** : un parcours éducatif à construire entre l'école, le périscolaire et les autres temps libres de l'enfant.

Les activités en question seraient ainsi réparties en quatre domaines distincts :

Domaine d'activités	Objectifs	Exemples
Activités artistiques et culturelles	<ul style="list-style-type: none"> Stimuler la curiosité et l'imagination par la lecture, les contes d'ici et d'ailleurs Favoriser le plaisir de la découverte et de la connaissance Valoriser les nombreuses ressources culturelles et patrimoniales du territoire en faisant appel aux mémoires vivantes des quartiers Faire découvrir les arts visuels et les spectacles vivants 	Peinture, théâtre, lecture, arts visuels, etc... et notamment pour valoriser les ressources du territoire
Activités sportives, de loisirs et de bien-être	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux élèves de connaître, rencontrer et échanger avec les sportifs de renom de la Ville Créer du lien social et développer la mixité, rendre accessibles les complexes sportifs du territoire Permettre aux enfants de découvrir, d'accéder et de pratiquer des disciplines sportives non pratiquées dans leur milieu familial Faire comprendre la nécessité d'une bonne hygiène de vie en pratiquant une activité physique ou de loisirs Rechercher le bien-être physique au travers d'activités corporelles 	Activités sportives et sensibilisation au bien-être et à la santé via la pratique sportive régulière
Activités scientifiques / numériques / linguistiques	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer la culture numérique dès le plus jeune âge Familiariser l'enfant aux nouvelles technologies et aux autres langages Réflexions, découvertes, éveil de la curiosité et le désir de comprendre les phénomènes scientifiques simples à partir d'activités créatives et ludiques 	Activités ludiques autour de la culture numérique et du scientifique, atelier linguistique pour ouvrir les enfants sur d'autres langues de manière ludique et créative
Activités sur la citoyenneté, l'histoire réunionnaise et le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Donner aux futurs citoyens les moyens de faire des choix qui lui permettront de prendre des décisions et d'agir de manière responsable. 	Sensibilisation à l'environnement, aux enjeux de la citoyenneté, enseignements sur l'histoire de la Réunion, etc.

La mise en place des parcours éducatifs peut s'organiser en plusieurs modules d'activités, rythmées selon les vacances scolaires. Deux modules idéalement distincts seront proposés, pour varier les activités et leurs bénéfices au cours de la semaine pour les enfants.

La Ville définira **une rotation optimale entre les écoles pour que les ETP puissent tourner entre les établissements selon les périodes**. Par exemple, plusieurs écoles situées dans le même quartier pourraient avoir le même emploi du temps de module sur l'année mais à des jours différents, afin **que l'animateur puisse encadrer tous les groupes au cours de la semaine**.

Domaine d'activités	ETP pouvant être mobilisés
Activités artistiques et culturelles	Ville (agents du service culturel, bibliothécaires, etc.); associations, parents d'élèves bénévoles
Activités sportives, de loisirs et de bien-être	Ville (agents du service des sports), Associations, OSTL, ARS, étudiants (STAPS), parents d'élèves bénévoles
Activités scientifiques, numériques, linguistiques	Education Nationale (enseignants), parents d'élèves bénévoles, associations
Activités sur la citoyenneté, l'histoire réunionnaise et le développement durable	Education Nationale (enseignants), parents d'élèves bénévoles, associations

3.

3.3.2. Concernant les activités du Mercredi

La Ville s'est définie comme objectif pour la rentrée 2024 que 30% des élèves soient concernés par 4 heures d'activités (soit une demi-journée) les mercredis. En effet, ce choix permet d'atteindre une part conséquente d'enfants, tout en conservant une tarification abordable grâce aux subventionnements de la Ville et de la CAF. Néanmoins une augmentation de coût pour les familles reste à prévoir, en comparaison avec les prix aujourd'hui pratiqués par l'OSTL et le CCAS.

Aujourd'hui, 743 élèves sont inscrits à des activités le mercredi (CCAS ou OSTL). Le scénario privilégié par la commune permet d'atteindre 2 960 élèves, soit 2 217 élèves en plus qu'actuellement.

Concernant les ETP nécessaires, la Ville est favorable à mobiliser en partie des étudiants, de manière structurée et pérennisée, afin d'alléger les coûts de ces activités mais également de participer à l'insertion professionnels des jeunes saint-pierrois (étudiants en STAPS notamment). Cela permettrait, à subvention égale pour la commune, de **réduire le coût supporté par les familles.**

Selon les avancées du PEDT et les ressources disponibles, ce volume d'activités pourra être ensuite déployé à un plus grand nombre d'élèves, et/ou proposer une journée entière d'activités.

3.3.3. Les activités proposées le Mercredi

A l'instar du temps méridien et en cohérence avec l'Axe numéro 1 du PEDT (renforcer et améliorer l'offre existante), des parcours éducatifs seront proposés sur les temps d'activités mis en place le mercredi.

Ces parcours, qui seront coconstruits avec les partenaires historiques de la Ville (CCAS et OSTL) et les autres associations qui se positionneront sur l'animation de ces temps, se répartiront en différents domaines, en complémentarité et en cohérence avec le temps méridien :

- Activités sportives et de bien être
- Activités artistiques et culturelles
- Activités sur le développement durable et sur l'histoire de la Réunion, avec une mise en valeur de la richesse du territoire

Ces parcours respecteront une progressivité pédagogique, avec si possible un aboutissement pour une réalisation finale : tournoi sportif, spectacle de danse, sortie exploratoire, etc.

3.3.4. Synthèse de l'évolution du taux de couverture des élèves

Synthèse développement des activités	Situation actuelle		Situation post mise en place PEDT		Evolution
	Nombre d'élèves couverts	Taux d'élèves couverts	Nombre d'élèves couverts	Taux d'élèves couverts	
Temps méridien	780	8%	987	10%	+207 élèves / + 2%
Mercredi	743	7%	2 960	30%	+ 2 217 élèves / + 22%

Figure 49 – Evolution du taux de couverture des élèves pour les activités du temps méridien et du Mercredi

4.

4. LA GOUVERNANCE DU PEDT

La mise en œuvre des actions du Projet Educatif de Territoire repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation de celui-ci.

Cette gouvernance reposera ainsi sur trois instances : Comité de Pilotage (COFIL), Comité Technique (COTECH) et Cellule PEDT.

Par ailleurs, ces instances seront renforcées et complétées par la mise en place de groupes de travail thématiques, et l'organisation d'un séminaire annuel, afin de **perpétuer la dynamique d'un PEDT partagé** et mobilisant l'ensemble de la communauté éducative.

4.1. La Cellule PEDT

4.1.1. Objectifs de la cellule PEDT

La cellule PEDT est l'instance la plus polyvalente dans la gouvernance, renforçant le rôle de la collectivité dans la fonction de pilotage du PEDT.

Elle a par ailleurs pour but d'être un canal d'informations et de créer du lien entre les services de la commune, qui jugent aujourd'hui travailler trop en silo, notamment concernant les actions menées pour la vie éducative.

Sa composition restreinte et interne à la commune permettrait une plus grande flexibilité pour l'organisation de réunions, afin de piloter de façon rapprochée le document cadre et de préparer au mieux les instances. Le travail de suivi, d'évaluation et de communication de cette cellule serait présenté, retravaillé au besoin et validé en COTECH, instance élargie aux autres acteurs de la communauté éducative.

Ses missions sont :

- D'animer la dynamique du PEDT et assurer son suivi : évaluation des actions mises en place et orientations menées, suivi des indicateurs
- Organiser les séminaires annuels et la communication associée
- Suivre les indicateurs d'évaluation pour les actions et orientations menées
- Préparer les diagnostics de situation semestriellement pour validation avec le COTECH
- Représenter l'interlocuteur immédiat pour les autres acteurs de la communauté éducative pour toute question concernant le PEDT

4.1.2. Composition de la Cellule PEDT

La cellule PEDT serait en comité restreint et interne à la commune. Elle serait composée de :

- Le responsable PEDT
- Des représentants de la Direction Vie éducative
- Un ou deux représentants du service des sports
- Un ou deux représentants du service culture
- Un ou deux représentants des services techniques

4.

La cellule PEDT travaillerait également mais de façon plus occasionnelle avec certains autres services, **services consultatifs**, qui interviendraient sur des thématiques précises et seraient informés de manière continue de l'avancée des travaux.

4.1.3. Fréquence de la cellule PEDT

La cellule PEDT s'organiserait de façon flexible et selon les besoins identifiés, et pourrait se réunir mensuellement, pour un suivi rapproché et efficace des actions menées.

4.2. Le comité technique du PEDT (COTECH)

4.2.1. Objectifs du COTECH

Le COTECH a une fonction de validation et de suivi des travaux, à la fois de la cellule PEDT et des groupes de travail, ainsi que de préparation des COPILs. Il a pour mission de :

- Initier les groupes de travail et suivre leurs avancées
- Animer (au besoin, au cas par cas) ces groupes de travail et les appuyer lorsque nécessaire par un soutien méthodologique ou pour une expertise particulière
- Capitaliser et recueillir les informations issues des groupes de travail
- Retravailler et valider les diagnostics de situation préparés par la cellule PEDT semestriellement
- Préparer les COPIL : ordre du jour, capitalisation pour présentation des travaux menés et de leurs bilans

4.2.2. Composition du COTECH

Nous proposons la composition suivante :

- Les membres de la cellule PEDT ou au moins deux représentants
- Des représentants de l'Education Nationale
- Des représentants du tissu associatif
- Un représentant de la CAF

4.2.3. Fréquence des réunions du COTECH

Le COTECH pourrait se réunir 2 fois par an, en amont du COPIL, en novembre et en mai.

4.3. Comité de pilotage du PEDT

4.3.1. Objectifs du COPIL

Les missions du Comité de Pilotage sont les suivantes :

- Valider les travaux du COTECH (évaluation, communication, ajustements de certains objectifs et/ou actions)
- Valider les feuilles de route des groupes de travail ou leur avancée
- Travailler à la **définition et à l'ajustement des orientations stratégiques prioritaires.**

4.

4.3.2. Composition du COPIL

Nous proposons la composition suivante pour le COPIL :

- Le DGS de la commune
- L'élue déléguée en charge du PEDT
- Les élus représentant leurs services, en lien avec la cellule PEDT
- Des représentants de la direction vie éducative et d'autres services concernés de la Ville (financier, des sports, de la culture notamment)
- Les inspecteurs de la circonscription
- L'inspectrice d'Académie (IA-DAASEN) ou son représentant
- Des représentants des directeurs des écoles
- Des représentants des parents d'élèves
- Un représentant de la CAF
- Un représentant de la DRAJES

4.3.3. Fréquence de réunions COPIL

Le COPIL pourrait se réunir deux fois par an, en décembre et en juin.

4.4. Groupes de travail thématiques (ouverts)

4.4.1. Objectifs des groupes de travail thématiques

Selon les besoins identifiés par les COTECH, l'objectif est de **former des groupes de travail pour approfondir certains enjeux sur des thématiques données, générales** (niveau axe stratégique) **ou ciblées** (niveau de l'objectif opérationnel / de l'action). Les groupes peuvent notamment travailler sur des feuilles de route à mener pour atteindre un objectif, mener une action (par exemple l'objet d'un groupe de travail peut être l'équité des grilles tarifaires).

Les groupes pourront par ailleurs bénéficier **d'un soutien méthodologique** de la part du COTECH. Certains travaux pourront également nécessiter de solliciter des partenaires extérieurs pour bénéficier de leur expertise.

4.4.2. Composition des groupes

Les groupes de travail seraient composés de toute personne souhaitant s'impliquer dans ces groupes de travail (Commune, institutions, éducation nationale, parents d'élèves, ancien parent d'élève, etc.)

Une dizaine de volontaires par groupe permettrait de disposer toujours d'un socle suffisant de participants et pallier les disponibilités et indisponibilités de chacun. **Un rapporteur sera désigné au début de chaque séance pour restituer les travaux au COTECH** (dans le cas où aucun membre du COTECH ne serait présent), mais aussi signaler des besoins/freins aux avancées du groupe.

Parallèlement, les membres de COTECH pourront demander à participer afin de suivre les avancées et d'identifier les freins potentiels aux avancées des travaux. Au cas par cas, l'animation de ces groupes de travail pourrait être menée par un membre du COTECH.

Une communication pour recruter des volontaires sera nécessaire dès la mise en place du PEDT pour assurer une constitution rapide et solide de ces groupes.

4.

4.4.3. Fréquence des groupes de travail

Les fréquences des groupes de travail seraient à définir selon la disponibilité, des participants, le rythme souhaité. L'idée est de laisser chaque groupe en autonomie dans l'organisation de son travail, avec un suivi du COTECH.

Le COTECH suivra ainsi l'avancée des travaux et relancera au besoin les participants, s'il estime que l'avancée n'est pas assez rapide.

4.5. Séminaire annuel

4.5.1. Objectifs du séminaire annuel

Les objectifs du séminaire annuel seraient :

- La présentation du bilan du dernier COPIL
- Présenter les feuilles de route de chaque groupe de travail et leurs avancées
- Favoriser et laisser le temps aux échanges et la rencontre des acteurs dans un cadre convivial
- Faire travailler les acteurs sur des thématiques identifiées par le COTECH : nouvelles actions, problèmes et freins identifiés par les groupes de travail, bonnes pratiques observées dans d'autres collectivités, etc.

Ce séminaire pourrait se dérouler sur une demi-journée, avec une partie de présentation et une partie ateliers, en laissant **un temps libre d'échange pour favoriser les synergies et fisser des liens entre les acteurs.**

Il pourrait se tenir à la suite du premier COPIL de l'année, en février par exemple.

4.5.2. Participants au séminaire annuel

Les invités seraient choisis par la collectivité, nous préconisons un format d'une soixantaine de personnes, à l'instar de ce que nous avons organisé dans la phase de concertation.

4.6. Evaluation du PEDT

La démarche d'évaluation en lien avec la gouvernance du PEDT doit permettre d'apprécier :

- **L'impact des actions**, leur complémentarité, leur caractère innovant et/ou expérimental proposées sur le territoire durant les 2 années de labellisation : publics et quartiers touchés, objectifs couverts...
- **L'atteinte des objectifs opérationnels** fixés collectivement en comité technique et comité de pilotage afin d'apprécier les résultats du déploiement des actions opérées
- **La mobilisation des acteurs et actrices** de la communauté éducative au sens large et leur implication dans la dynamique

Cette évaluation sera menée conjointement par les trois instances décrites supra, puis validée par le séminaire annuel.

4.

Elle s'appuiera sur des données quantitatives (nombre d'élèves couverts par des activités sur le temps méridien, taux de remplissage des garderies par exemple), et qualitative (à l'aide de questionnaires transmis aux familles et aux élèves).

Cette évaluation permettra :

- De réaliser le bilan de mise en route du PEDT
- De déterminer les actions correctrices permettant d'assurer la continuité du PEDT
- De permettre la montée en puissance progressive du PEDT

4.

4.7. Synthèse : Organisation de la gouvernance du PEDT

4.7.1. Calendrier de pilotage du PEDT

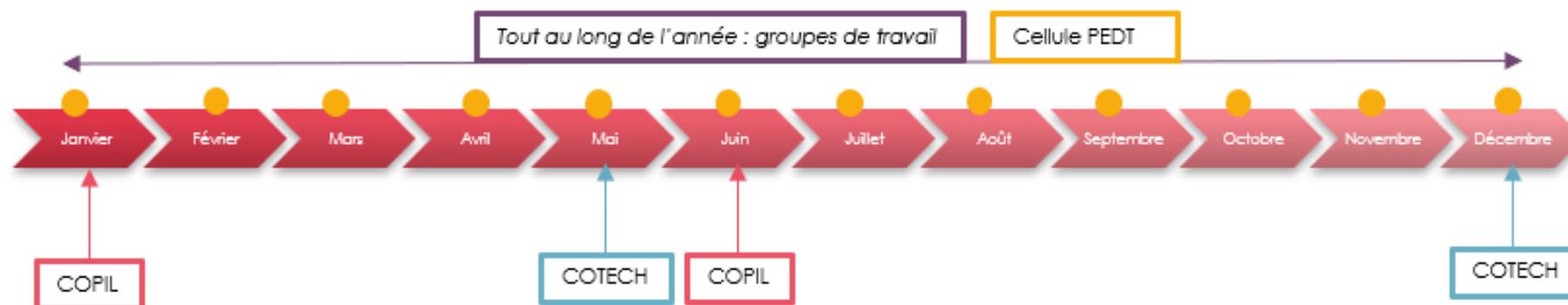


Figure 50 – Calendrier de pilotage du PEDT

4

4.7.2. Schéma de la comitologie

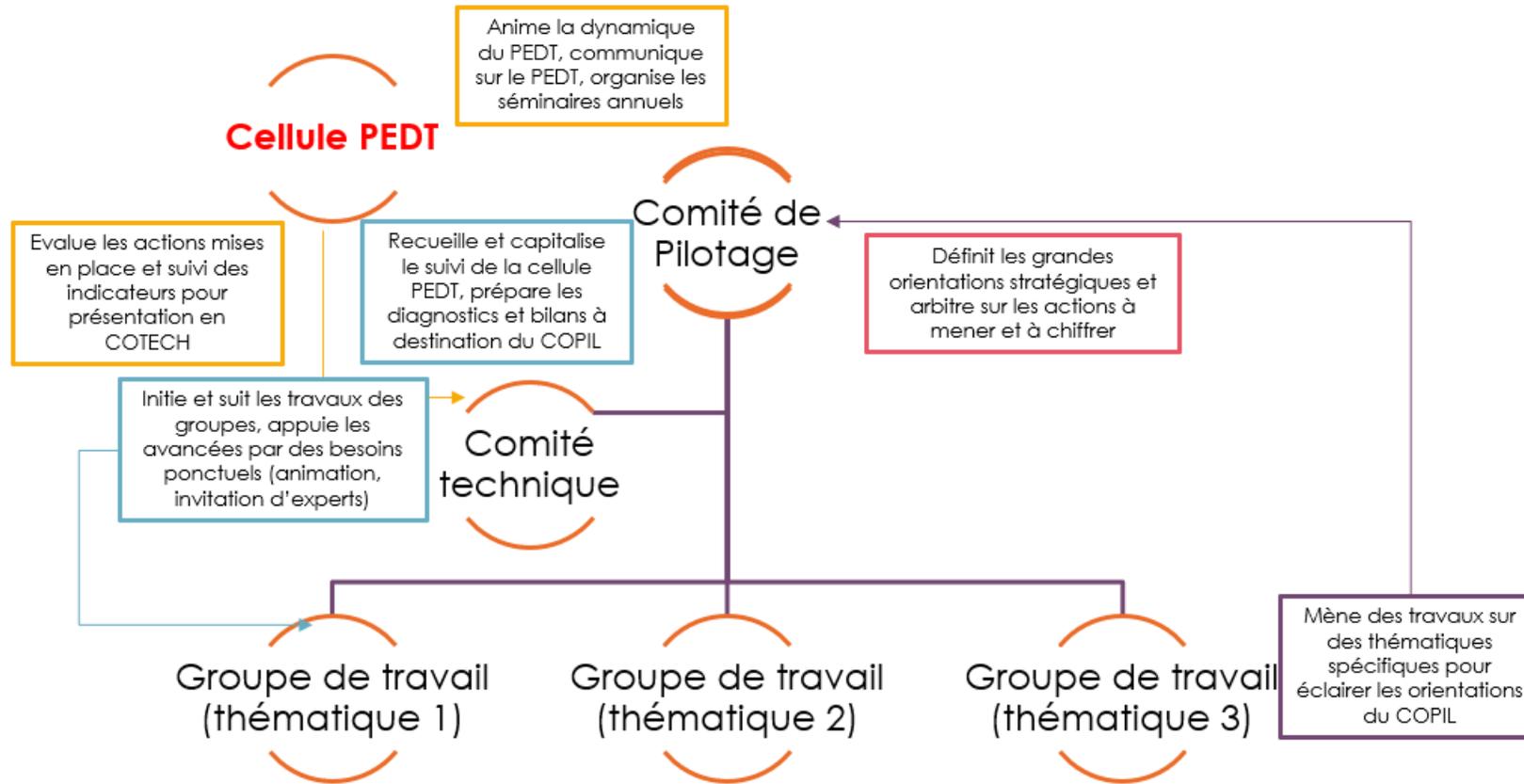


Figure 51 -Schéma de la comitologie du PEDT

5.

5. ARTICULATION DU PEDT AVEC LES CONTRATS EXISTANTS

5.1. Le contrat de Ville

5.1.1. Présentation du contrat de Ville

Le contrat de Ville constitue le contrat unique de référence de la politique de la Ville et des politiques menées en faveur des quartiers prioritaires de l'ensemble des partenaires signataires. Il repose sur trois piliers d'intervention :

- Le pilier **cohésion sociale**, qui vise à réduire la pauvreté et encourager l'égalité des chances, en favorisant l'accès aux loisirs, aux droits et aux services, la réussite éducative, participation des habitants et la promotion de la citoyenneté
- Le pilier **cadre de vie et renouvellement urbain** vise à améliorer de façon significative la vie quotidienne : implication des habitants dans la gestion de l'espace urbain, sensibilisation aux actions éco-responsables, mise en œuvre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)
- Le pilier **développement économique et emploi**, vise à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence. Il s'agit notamment d'accompagner le développement économique des quartiers, de renforcer l'accès à l'emploi et à la formation des habitants de restructurer les espaces commerciaux et artisanaux.

La Ville de Saint-Pierre s'est engagée pour la période 2015-2020, dans le dispositif du Contrat de Ville. Celui-ci a été prorogé jusqu'en 2022 puis en 2024 et a mis l'accent sur des priorités d'intervention sur lesquelles la programmation doit s'axer, à savoir l'éducation, la lutte contre la fracture numérique, l'emploi, le développement économique et l'accès aux soins.

5.1.2. Articulation Contrat de Ville et PEDT

Le Contrat de Ville reprend dans ses orientations stratégiques celles de l'ancien PEDT de la Ville, et ses objectifs opérationnels, qui étaient :

- **Favoriser une coopération renforcée** des acteurs de manière à créer une véritable communauté éducative dans le respect des missions et champs d'intervention de chacun, de manière conjointe ou complémentaire
- Elaborer un cadre formalisé permettant aux acteurs d'intervenir de manière concertée dans le domaine de l'éducation
- **Rechercher une articulation fine entre les temps de vie de l'enfant**
- Favoriser les transitions entre les différents âges de la vie : petite enfance, enfance, pré adolescence et dimension intergénérationnelle
- Accompagner les enfants vers **l'autonomie et la citoyenneté** et encourager la solidarité et la coopération dans leurs activités créatives
- Renforcer l'accompagnement des familles et favoriser les rencontres entre elles dans le cadre d'actions d'accompagnement à la parentalité
- Promouvoir l'égal accès à tous, aux savoirs pour favoriser l'égalité des chances et la solidarité
- Développer et renforcer **l'accès aux ressources éducatives du territoire** (à l'offre éducative au sens large, notamment culturelle, sportive, de loisirs, patrimoniale...)

5.

- **Favoriser le « vivre-ensemble »**, la mixité, faire de la diversité une richesse, un atout pour tous, à l'échelle individuelle et collective
- Favoriser les transitions entre les différents pages de la vie : petite enfance, enfance, pré adolescence et la dimension intergénérationnelle
- Mener une action renforcée pour les enfants en grande difficulté
- Tenir compte du rythme spécifique des enfants scolarisés en maternelle en lien avec le corps enseignant

Ces objectifs sont cohérents et s'articulent avec ceux du nouveau PEDT, il n'y a donc pas de sujet d'articulation entre le Contrat de Ville et le PEDT.

5.1.3. Points de vigilance

Le Contrat de Ville définit les six quartiers prioritaires du territoire de Saint-Pierre :

- Ravine des cabris
- Bois d'Olives
- Terre-Sainte
- Basse-Terre
- Ravine-Blanche
- Condé-Concession

Les diagnostics menés dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville, ainsi que les enjeux et propositions spécifiques à ces quartiers prioritaires peuvent servir à élaborer des stratégies et obtenir d'autres labels Cité Educative, à l'instar du quartier de Bois d'Olives. La Ville peut y trouver des financements complémentaires pour la mise en place d'activités dans le cadre du PEDT.

5.2. Le contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé permet de :

- Articuler les politiques de santé développées sur un territoire ;
- Prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins ;
- Faire remonter les besoins et les demandes des concitoyens et de leurs représentants ;
- Bénéficier des relais et réseaux locaux (associations, acteurs, élus, citoyens) du territoire pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment en matière de prévention ;
- Soutenir le territoire dans sa volonté de prendre en compte la santé.

A Saint-Pierre, le CLS agit en matière de nutrition, diabète et activité physique ; santé sexuelle ; santé environnementale.

L'articulation de ce contrat avec le PEDT n'appelle pas de remarque particulière. La Ville peut néanmoins s'appuyer sur ce contrat pour la mise en place de certaines activités, liées notamment au parcours « activités sportives et de bien-être », et envisager un financement des interventions par le biais de l'ARS, qui finance de nombreuses mesures du contrat.

5.

5.3. Le Contrat Territoire Lecture

Le contrat Territoire Lecture (CTL) est un dispositif de conventionnement entre l'Etat et les collectivités territoriales pour élaborer et financer conjointement des plans d'actions en faveur du développement de la lecture, avec le souci de toucher en priorité les territoires ou populations les plus éloignées de la lecture.

La Ville de Saint-Pierre s'est engagée depuis 2012 dans ce dispositif, partenariat sur 3 ans entre l'État et la collectivité, qui vise à :

- Faire émerger ou développer des partenariats locaux pour le développement des pratiques de lecture
- Sensibiliser en priorité les publics éloignés du livre et de la lecture
- Renforcer la transversalité par l'ouverture sur d'autres champs de l'action publique (politique sociale, petite enfance, action éducative, développement des usages numériques...)

Le Contrat Territoire Lecture, depuis 2015, a participé notamment à la pérennisation de l'événement littéraire phare de la ville de Saint-Pierre : le salon du livre Athéna, qui se tient tous les 2 ans.

Ce contrat et ses objectifs s'articulent avec ceux du PEDT sans remarque particulière. La Ville peut s'appuyer sur ce contrat et ses financements potentiels pour la mise en place des activités liées au parcours « activités artistiques et culturelle », qui inclut des activités de lecture.

5.4. Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)

Le dispositif CLEA associe la Ville, l'Académie de la Réunion, la DACOI et la CIVIS, et a pour but de sensibiliser le jeune public à l'univers artistique en :

- Valorisant l'ensemble des ressources culturelles du territoire,
- Poursuivant les actions artistiques et culturelles initiées dans le cadre des anciennes classes à PAC
- Donnant à chacun la possibilité de s'exprimer à travers la pratique d'une activité artistique,
- Faisant de la culture un moyen d'expression et un savoir pour se connaître soi-même et s'épanouir,
- Soutenant le lien social qu'apporte la culture entre les personnes et les générations.

Ce dispositif est cohérent et s'intègre pleinement dans les axes stratégiques et objectifs opérationnels du PEDT. La Ville pourra s'appuyer sur ce contrat et ses financements potentiels pour mettre en place les activités du parcours « activités artistiques et culturelles », qui inclut des activités liées à la culture.

5.

5.5. Convention territoriale globale (CTG) de services aux familles

5.5.1. Présentation de la CTG

La Convention Territoriale Globale est une démarche pour construire un projet social sur le territoire. **Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.**

La CTG prévoit le soutien de la CAF aux postes de chargés de coopération CTG, visant à renforcer le suivi et le pilotage du plan d'actions de la CTG, en lien avec les objectifs prioritaires :

- Poursuite de l'appui à la conciliation vie familiale /vie professionnelle
- Inclusion pleine et entière des enfants en situation de handicap
- Investissement social en faveur des enfants de familles pauvres pour rééquilibrer les chances
- Développement des services en territoires prioritaires
- Accompagnement des familles monoparentales et des séparations
- Optimisation du fonctionnement des services aux familles existants
- Soutien aux parents
- Facilitation de l'accès aux droits

La CTG entre la CAF et la Ville de Saint-Pierre est signée pour une durée de 5 ans, de 2022 à 2026.

La CAF s'engage dans ce contrat à conserver le montant des financements bonifiés (CEJ Contrat de Rattrapage) de l'année N-1 à ce titre et les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme d'un « **bonus territoire** » CTG.

Cette convention organise par ailleurs les classes passerelles et le contrat local d'accompagnement à la scolarité.

5.5.1.1. Présentation des classes Passerelles

Les classes passerelles sont des dispositifs mixtes associant service de la petite enfance et école, et s'appuient sur une convention tripartite entre la CAF, l'Education Nationale et la municipalité d'accueil, ici la Ville de Saint-Pierre.

Ces dispositifs visent à faciliter le passage d'un jeune enfant de sa famille à l'école maternelle, en accompagnant ses parents dans cette démarche de première socialisation extrafamiliale ou communautaire. Ils visent prioritairement les enfants qui n'ont pas fréquenté de structure d'accueil collectif (crèche...).

Les objectifs poursuivis par ces classes passerelles sont donc :

- **Faciliter la séparation progressive** de l'enfant de son milieu familial pour améliorer les conditions d'entrée à l'école
- Proposer à l'enfant un **accompagnement personnalisé** vers les premiers apprentissages, en respectant son développement.
- Permettre aux parents de tisser des liens avec l'école pour pouvoir accompagner l'enfant tout au long de sa scolarité
- Accompagner et soutenir l'exercice de la fonction parentale et accompagner les familles dans leurs projets de développement personnel et professionnel.

La Ville de Saint-Pierre a contractualisé trois classes passerelles avec des écoles maternelles du territoire au début de l'année scolaire 2022 :

- Ecole Edith Piaf à Terre-Sainte ;

5.

- Ecole Georges FOURCADE à Bois d'Olives
- Ecole Elsa TRIOLET à Ravine Blanche

5.5.1.2. Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Le CLAS désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité contribuent à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

A Saint-Pierre, différentes associations interviennent actuellement dans le cadre de ce dispositif qui constitue une réponse pertinente aux enjeux et aux objectifs éducatifs partagés en matière d'accompagnement à la Scolarité et de réussite scolaire des enfants et des jeunes.

Là aussi, le PEDT s'articule bien évidemment avec le CLAS, dont le diagnostic éducatif local, peut à ce titre être intégré dans le PEDT. La Ville peut s'appuyer sur ce dispositif et sur ses financements potentiels pour la mise en place des activités du parcours « scientifiques, numériques, linguistiques », mais aussi sur celui « citoyenneté, histoire réunionnaise et respect de l'environnement ».

5.5.2. Articulation CTG / PEDT

Les actions prévues dans le cadre du plan d'actions CTG qui contribuent à l'atteinte des objectifs dans le PEDT sont :

- Réfléchir à la stratégie à mettre en œuvre pour une pause méridienne réussie
- Soutien de l'accompagnement scolaire avec des animations culturelles
- Favoriser l'accès aux équipements d'accueil pour les enfants en situation de handicap
- Structurer l'offre de services aux familles, en matière d'ouverture des structures d'accueil petite enfance – enfance, sur le territoire
- Le forum de la parentalité
- Favoriser l'inclusion de tous les publics
- Le développement de l'offre d'accueil périscolaire pour l'intégralité des écoles en y intégrant la pause méridienne
- L'appui aux démarches innovantes en faveur des jeunes étudiants
- Formation BAFA-BAFD

Par ailleurs, la CTG prévoit la contractualisation d'un PEDT permettant la mise en œuvre d'un Plan Mercredi.

5.5.2.1. Articulation des classes Passerelles avec le PEDT

Les objectifs des classes passerelles concordent avec ceux définis dans le PEDT, notamment sur le volet de soutien et d'implication des parents tout au long de la scolarité des enfants.

5.

Plus précisément, les objectifs ci-dessous sont en cohérence avec ceux du dispositif classes passerelles :

- Objectif 4.1 : Sensibiliser les parents sur une complémentarité éducative pour l'enfant et l'élève
- Objectif 4.3 : Rendre les parents acteurs, être à l'écoute de leurs attentes, propositions
- Objectif 3.3 ; Intégration des parents dans la communauté éducative

5.5.3. Points de vigilance et préconisations

Certains éléments peuvent se recouper ou créer des doublons et nécessite une communication et collaboration entre les instances pilotant les deux contrats.

En effet, en poursuivant en partie les mêmes objectifs, il serait dommage de travailler en silo, en menaçant de créer des doublons ou de perdre en lisibilité et en efficacité d'actions. **Il est primordial de profiter de ces objectifs communs pour unir les forces, les réflexions, les ressources en vue de l'atteinte de ces objectifs.**

Notamment, le forum de la parentalité serait à espacer du séminaire annuel PEDT dans le calendrier scolaire, afin de ne pas sur-solliciter les acteurs au risque de perdre leur motivation, mais également de profiter d'échanges bimensuels pour suivre l'évolution des deux contrats.

Par ailleurs, **les formations Bafa – Bafd** prévues dans le plan d'actions peuvent aider à mettre en œuvre davantage d'activités sur les temps périscolaires, comme il est prévu dans le PEDT. **La mise en œuvre de cette action est donc à suivre de près par les instances du PEDT, afin de recruter les jeunes formés pour encadrer diverses activités.**

Enfin, pour ces raisons, il sera important lors de la mise en place du PEDT d'engager une démarche de transparence et d'instituer une communication entre la Cellule PEDT et les instances pilotant la CTG, afin d'échanger sur les modalités d'échange entre les deux dispositifs, et de mutualiser les forces pour l'atteinte des objectifs communs.

5.6. Le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Le CLSPD est un dispositif destiné à coordonner les actions locales de prévention de la délinquance et promouvoir la sécurité publique au niveau local.

Ses objectifs principaux sont :

1. **Prévenir la Délinquance** : Le CLSPD vise à mettre en œuvre des actions visant à prévenir les comportements délinquants et à réduire les incivilités au sein des quartiers et des communes.
2. **Coordonner les Acteurs Locaux** : Il facilite la coordination entre différents acteurs locaux impliqués dans la sécurité et la prévention, tels que la police, la gendarmerie, les services sociaux, les écoles, et les associations.
3. **Promouvoir la Sécurité Publique** : Le CLSPD travaille sur des projets qui visent à améliorer la sécurité des citoyens, à renforcer le lien social, et à créer des environnements plus sûrs.

Les actions mises en place par le CLSPD peuvent être :

5.

- Des programmes de sensibilisation : ateliers de sensibilisation pour les jeunes sur les dangers de la délinquance
- Des activités de loisirs : mise en place d'activités culturelles ou sportives pour les jeunes
- Patrouille de prévention : renforcement de la présence policière dans les quartiers sensibles
- Partenariats avec des associations : Collaboration avec des associations locales pour des projets de cohésion sociale

5.7. Autres dispositifs déployés par l'Education Nationale

5.7.1. Réseau d'Education Prioritaire

Le Réseau d'Education Prioritaire (REP) est un dispositif visant à réduire les inégalités scolaires en concentrant des moyens supplémentaires dans les établissements situés dans des zones socialement et économiquement défavorisées.

Les **objectifs principaux des REP** sont en lien avec ceux articulant le **Projet Educatif de Saint-Pierre** :

1. **Améliorer les résultats scolaires des élèves** : En apportant des ressources supplémentaires en mettant en place des pratiques pédagogiques adaptées, l'objectif est de permettre à tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale, d'acquérir des compétences solides.
2. **Réduire les écarts de performance** : le REP vise à réduire les disparités en performance entre les élèves de zones prioritaires et ceux des zones plus favorisées
3. **Favoriser l'égalité des échanges** : En offrant un encadrement renforcé et en luttant contre l'échec scolaire, le REP cherche à offrir à chaque élève les mêmes chances de réussite, indépendamment de son contexte socio-économique

Dans la ville de Saint-Pierre, plusieurs établissements sont classés en REP ou REP+ afin de bénéficier de moyens supplémentaires pour soutenir les élèves issus de milieux défavorisés :

1. Collège Les Tamarins et écoles rattachées (REP+)
2. Collège Paul Hermann et écoles rattachées (REP)
3. Collège de Terre Sainte et écoles rattachées (REP)
4. Collège Ligne des Bambous et écoles rattachées (REP)
5. Collège Ravine des Cabris et écoles rattachées (REP+)
6. Collège Henri Matisse et écoles rattachées (REP+)

Ces établissements reçoivent un soutien particulier pour améliorer les conditions d'enseignement et favoriser la réussite des élèves dans ces zones.

5.7.2. Ecole Ouverte

Le dispositif Ecole Ouverte est un programme déployé dans les écoles de Saint-Pierre (situées en zones REP et REP+) permettant **d'accueillir des élèves dans les établissements scolaires pendant les périodes de vacances scolaires, les mercredis et parfois les week-ends**. Il vise à offrir des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs à des jeunes qui n'ont pas toujours la possibilité de partir en vacances et de participer à d'autres types d'activités durant ces périodes.

Les objectifs de ce dispositif sont :

1. **Renforcer l'égalité des chances** : En permettant aux élèves de rester engagés dans des activités éducatives même en dehors du cadre scolaire traditionnel, le programme vise à réduire les inéga-

5.

lités entre ceux qui ont accès à des activités extra-scolaires enrichissantes et ceux qui n'en ont pas les moyens.

2. **Encourager la réussite scolaire** : Les activités proposées visent à renforcer les compétences scolaires, en particulier en langues, mathématiques, et autres matières de base, tout en offrant un cadre plus ludique et moins formel que durant l'année scolaire.
3. **Favoriser la socialisation** : L'École Ouverte offre un espace où les jeunes peuvent se rencontrer, échanger, et développer des compétences sociales en dehors du cadre strict de la classe.

Le dispositif s'adresse principalement aux élèves de collèges et de lycées, mais des programmes adaptés peuvent être organisés pour les écoles primaires également.

Ainsi, ce dispositif peut également toucher des lycéens de voie professionnelle, et les aider à valider leur Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Cela peut amener à la commune des jeunes animateurs diplômés, et mobilisables dans les activités mises en place dans le cadre du présent PEDT.

Les élèves peuvent participer à des ateliers artistiques (théâtre, arts plastiques), à des activités sportives, à des sorties culturelles (musées, cinéma) ainsi qu'à des révisions ou des ateliers de soutien scolaire.

Ces objectifs sont donc pleinement en cohérence avec ceux du PEDT, et notamment sur le renforcement et la diversification de l'offre d'activités, mais également sur la continuité éducative et l'optimisation de chaque temps de l'élève pour une continuité éducative (temps scolaire, péri et extrascolaire).

5.7.3. Petits-déjeuners à l'Ecole

Le dispositif « Petits Déjeuners à l'Ecole » est un programme déployé dans toutes les écoles élémentaires de Saint-Pierre, pour lutter contre les inégalités alimentaires et favoriser la réussite scolaire des élèves. Ce dispositif a pour objectif de garantir que les enfants puissent bénéficier d'un petit déjeuner équilibré avant le début des cours, particulièrement ceux qui proviennent de milieux défavorisés.

Les objectifs de ce dispositif sont :

1. **Lutte contre la précarité** : Assurer que tous les enfants, indépendamment de leur situation socio-économique, aient un petit déjeuner adéquat.
2. **Amélioration des performances scolaires** : Un bon petit déjeuner aide à améliorer la concentration, la mémoire et les performances scolaires.
3. **Promotion de l'équilibre alimentaire** : Sensibiliser les élèves à l'importance d'une alimentation équilibrée dès le jeune âge.

Ces objectifs sont en lien et complètent avec ceux du présent PEDT.

5.7.4. 30 minutes APQ (Activités Physiques Quotidiennes)

Le dispositif **30 minutes APQ** (Activités Physiques Quotidiennes) est une initiative mise en place dans les écoles de Saint-Pierre pour encourager les élèves à pratiquer une activité physique régulière et à adopter des comportements sains dès le plus jeune âge. Ce dispositif est intégré dans les programmes scolaires pour favoriser la santé et le bien-être des enfants.

Les objectifs principaux sont en lien avec ceux du PEDT, et notamment dans le renforcement et la diversification de l'offre d'activités proposées aux élèves. Ces objectifs sont :

5.

1. **Augmenter le Niveau d'Activité Physique** : Le dispositif vise à faire pratiquer aux élèves 30 minutes d'activité physique par jour, ce qui est recommandé par les recommandations de santé publique pour améliorer la condition physique et le bien-être général.
2. **Prévenir l'Obésité et les Problèmes de Santé** : En intégrant l'activité physique dans le quotidien des élèves, l'objectif est de lutter contre l'obésité infantile et de réduire les risques de maladies associées à un mode de vie sédentaire.
3. **Améliorer les Performances Scolaires et le Comportement** : L'activité physique régulière peut contribuer à améliorer la concentration, la mémoire, et le comportement des élèves en classe.

Les 30 minutes d'activité physique peuvent être intégrées de diverses manières, par exemple lors des récréations, pendant des sessions spécifiques d'éducation physique, ou à travers des activités ludiques organisées en dehors des cours traditionnels.

5.7.5. Accompagnement Educatif

Le **dispositif d'accompagnement éducatif** est un programme de l'Education Nationale conçu pour offrir un soutien aux élèves en difficulté ou ayant besoin d'une aide supplémentaire pour réussir leur scolarité. Ce dispositif vise à compléter l'enseignement traditionnel en apportant une aide personnalisée et des activités éducatives adaptées aux besoins des élèves.

Ses objectifs principaux sont :

1. **Soutien Académique** : Offrir une aide supplémentaire en matières scolaires pour les élèves rencontrant des difficultés, afin de renforcer leurs compétences et améliorer leurs performances.
2. **Prévention de l'Échec Scolaire** : Identifier et soutenir les élèves à risque de décrochage scolaire pour leur permettre de surmonter les obstacles et de rester engagés dans leur parcours éducatif.
3. **Développement Personnel** : Favoriser l'épanouissement des élèves en leur proposant des activités enrichissantes qui contribuent à leur développement global, y compris des compétences sociales et émotionnelles. Ainsi, des activités comme de la pratique artistiques, culturelle et sportives peuvent venir en complément des activités proposées par la mairie et également du CLAS.

Les objectifs précités sont en lien avec ceux du PEDT et n'appelle pas de remarques particulières.

5.8. Synthèse

5.

Autres Contrats		Articulation avec le PEDT	Parcours éducatif concerné	Financements mobilisables / mutualisables
Contrat de Ville	Contrat cadre	Objectifs en matière d'éducation issu de l'ancien PEDT, pas de vigilance particulière	Tous les parcours	Financement d'activités péri et extrascolaire sur quartiers prioritaires (si labellisation en cité éducative)
	Programme de Réussite Educative	Pas de remarques particulières	Parcours « activités artistiques et culturelles » et « activités sportives, de loisirs et de bien-être	Financements potentiels pour des activités culturelles, sportives, de loisir.
	Contrat Cité Educative de Bois d'Olives	Objectifs en matière d'éducation issu de l'ancien PEDT	Tous les parcours	Financement d'activités péri et extrascolaire sur quartiers prioritaires (si labellisation en cité éducative)
Convention Territoriale Globale	Contrat cadre	Objectifs opérationnels et actions qui concordent voir se recoupent avec ceux du PEDT, vigilance à prendre pour ne pas dédoubler les travaux en parallèle et mener ces actions de manière concertée.	Tous les parcours	Financements d'ETP encadrants prévus dans la convention
	CLAS			
	Classes passerelles			
Contrat Local de Santé		Pas de remarque particulière	Parcours sportif et bien-être	Financements potentiels sur la mise en place d'activités de sensibilisation sur la pratique sportive par exemple
Contrat Local d'Education Artistique		Objectifs en lien avec ceux du PEDT	Parcours « activités artistiques et culturelles »	Financements potentiels pour des activités artistiques
Contrat Territorial de Lecture		Pas de remarques particulières	Parcours « activités artistiques et culturelles »	Financements potentiels pour des activités ciblées sur la lecture (dans les médiathèques notamment)

5.

Autres Contrats		Articulation avec le PEDT	Parcours éducatif concerné	Financements mobilisables / mutualisables
Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance		Pas de remarques particulières, activités sur la citoyenneté pouvant être menées en collaboration avec des membres du conseil	Parcours « activités sur la citoyenneté »	Le Maire peut dans le cadre du CLSD peut solliciter l'aide de l'Etat, pour contribuer au financement d'action de prévention de la délinquance
Dispositifs Education Nationale	Réseau d'Education Prioritaire	Objectifs en lien avec ceux du PEDT	X	X
	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	Objectifs en lien avec ceux du PEDT	Parcours « activités scientifiques, numériques, linguistiques » Parcours « activités sur la citoyenneté, l'histoire réunionnaise et le respect de l'environnement »	Financements potentiels pour des activités sur les temps périscolaire
	Ecole Ouverte	Objectifs en lien avec ceux du PEDT	Tous les parcours	Financement de l'Etat mobilisable / Mobilisation des acteurs de la communauté éducative pour l'encadrement / Mobilisation de jeunes animateurs diplômés aidés par le dispositif pour acquérir leur BAFA
	Petits-déjeuners à l'école	Lien avec les apprentissages, l'acquisition de vocabulaire, le travail sur le vivre-ensemble	Parcours « activités sur la citoyenneté, l'histoire réunionnaise et le respect de l'environnement » ; Parcours sportif et bien-être	La gestion de ce dispositif peut impliquer des partenariats entre les établissements scolaires, la Ville de Saint-Pierre et parfois des associations ou des entreprises privées.
	30 minutes APQ	Objectifs en lien avec ceux du PEDT	Tous les parcours	Enseignants impliqués dans le dispositif pour encadrer les activités

5.

Autres Contrats		Articulation avec le PEDT	Parcours éducatif concerné	Financements mobilisables / mutualisables
	Accompagnement Educatif	Objectifs en lien avec ceux du PEDT	Parcours sportif et bien-être ; Parcours « activités scientifiques, numériques, linguistiques »	Enseignants impliqués dans le dispositif pour encadrer les activités